Histoires et choses d'autrefois à Plougonvelin

Recueil de textes sur l'abbaye de Saint-Mathieu de Fin-de-Terre.

Fascicule 17. p*ar Y. Chevillotte.*

En couverture : Saint Matthieu.
Manuscrit enluminé d'un évangéliaire, conservé à Oxford, Bodleain Library, en provenance, vraisemblablement du scriptorium de l'abbaye de Landévennec, IX-Xème siècle. (Reproduit dans les actes' du Colloque des 25, 26, 27 avril 1985, XVème centenaire de la fondation de l'abbaye de Landévennec.)

PRESENTATION

De 1987 à 1997 un certain nombre de chroniques, sous la rubrique "Histoires et Choses d'autrefois" ont paru dans le Bulletin Municipal de Plougonvelin.
Leur parution a été aléatoire, liée aux documents trouvés ou aux circonstances : Bicentenaire de la Révolution, année Saint-Mathieu avec le Colloque du 23-24 septembre 1994, mise en valeur du château de Bertheaume, découverte d'un blason, d'une mesure féodale....
Il semble intéressant de les grouper d'une manière thématique.
Ce fascicule regroupe la documentation sur l'abbaye de Saint-Mathieu-de-Fin-de-Terre.
Certains textes ont soulevé des vaguelettes : faut-il rétablir "L'index des livres interdits" supprimé par l'Eglise en 1966 ?
Les chapitres sont dans le désordre, sauf le premier sur l'appellation de "Fine-Terre", qui, en ses premiers paragraphes, explique la philosophie de l'ensemble et le dernier, en conclusion, qui est la reproduction d'un aveu des archives de Nantes, détaillant les droits, prééminences et possessions du monastère.
Puisse ce travail différent, soigneusement référencé, et historiquement correct apporter un plus à la connaissance de l'histoire de l'Abbaye !
En annexe la reproduction d'un tiré à part sur "Le port antique de Porsliogan" signalé par Dom Le Pelletier, religieux de l'abbaye de Saint-Mathieu. Ce texte a paru dans le tome CXVIII, année 1989, du bulletin de la Société Archéologique du Finistère.

Juillet 1997.

LES DIFFERENTES APPELLATIONS DE L'ABBAYE DE SAINT-MATHIEU AU COURS DES AGES - UNE FORME ABERRANTE : SAINT-MATHIEU DE FINE-TERRE.

Il est toujours difficile de revenir sur ce qui est communément admis et de tenir des propos iconoclastes. La sagesse populaire constate pourtant qu'un chien peut regarder un évêque et pourquoi Gros-Jean n'en remontrait-il pas à son curé ? "Tant de gens naissent dans une norme, s'y endorment et meurent sans s'être réveillés" !

Une recherche historique doit conduire "directement aux documents d'époque sans trop s'inquiéter des discussions et théories ultérieures". C'est la méthode chartiste qui s'appuie sur les textes anciens.

Documents anciens

Dans les textes en latin on trouve Sanctus Matthaeus de (ou in) finis (au pluriel finibus) terrae (au pluriel terrarum) ; l'article n'existe pas en latin ; les prépositions de ou in ont le même sens : en, dans, qui marque l'appartenance. Finis signifie limites, fin.
La traduction correcte est Saint-Mathieu à la (ou aux) limite (s) de la terre (des terres), ou, pour serrer de plus près le son latin : Saint-Mathieu de fin-de-terre.
La forme bretonne de Mathieu est Mahé.
En 1120, c'est vraisemblablement le texte le plus ancien, Raoul, abbé de Saint-Mathieu-fin-de-terre, obtient la protection papale pour son abbaye. Le texte d'origine est en latin, mais on peut penser que la traduction est un mot-à-mot fidèle (1).
En 1157, une lettre d'Hamon, évêque de Léon, parle de "domum Sti-Mathœi de finibus-terrœ", la maison de Saint-Mathieu aux limites-de-la-terre. (2)
On possède un texte de 1228 d'Hervé, vicomte de Léon : "Sancti-Mathaei de finibus-terrarum monasterio", au monastère de Saint-Mathieu aux limites-des-terres. Le pluriel, contrairement à la citation précédente, est employé pour le mot terre. (3)
En 1296, le vicomte d'Avranches est chargé d'une enquête "en Bretagne pour s'informer au sujet de ceux que l'on dit fournir des armes aux ennemis du Roi". Si le début du texte est en latin, l'enquête elle-même est rédigée en français ancien : "...de ce lieu, j'allai à Saint-Mahé de fine-poterne" (4). Ce serait "une altération du vieux-français Fine Postrème, confins ultimes". (5) Dans le Godefroy, le dictionnaire de l'ancienne langue française du IX au XVème siècle, le mot fine est synonyme de fin ; postremus est un adjectif latin, le plus en arrière, qui a donné postrème.
On retrouve cette forme un peu plus complète dans la liste des serments de fidélité au Duc des gouverneurs en 1476 : "Yvon Kerbescat, capitaine de Saint-Mahé de fine-posterne". (6)
En 1332, dans une lettre d'association donnée par l'abbé de Saint-Mathieu ,Guillaume, à Hervé de Léon, sire de Noyon : "....abbas monasterii Sancti-Mathei in finibus-terrae..".(7)
Le Révérend Père Germain va en expédition à Ouessant pour essayer de récupérer la dîme usurpée par le sire de Castre, capitaine du puissant marquis de Sourdéac, gouverneur du château de Brest. Un procès-verbal des déboires de ce moine, établi le 27.7.1664, commence par " A la requête du Révérend Père Germain, sous-prieur de l'abbaye de St-Mahé fin-de-terre...." (8)
Le 6 mai 1671, Messire Louis de Menou rend aveu au Roi pour la collation du bénéfice de "l'abbaye de Saint-Mathieu, autrement St-Mahé fins-de-terre.. ". (9)
Un autre aveu du 19 octobre 1686, présenté par le même Louis de Menou, lors de la réformation du domaine, désigne l'abbaye comme celle de St-Mathieu fin-de-terre. L'écriture est une cursive minuscule, difficile à lire sur une photocopie. Le doute est levé par l'examen de l'original. (10)
Albert Le Grand, dont la première édition de "La vie des Saints de la Bretagne Armorique" paraît en 1636, parle du débarquement de Saint-Sané venant d'Irlande " à la pointe de Perzell, paroisse de Plougonvelen, près du Conquet, non loin du Cap et abbaye de St-Mathieu, dite Loum-Mahe-Traoun..."
(11) Loum est pour Lok et la traduction, selon Bernard Tanguy, est "Lieu occidental consacré à (Saint) Mathieu". (12)

Albert Le Grand écrit encore dans son hagiographie : " Le cap de Pen ar bed en bas Léon (qu'à présent on nomme Saint-Mathieu de fine-terre, ou du bout-du-monde)...."
"En 1681, Dom Le Tort, bénédictin, est envoyé à Saint-Mathieu par ses supérieurs avec mission d'extraire du chartrier de l'abbaye son histoire." Le résultat de ses recherches a été inscrit dans la Compendium historiae abbatise Sancti Matthaei in finibus-terrarum, l'abrégé de l'histoire de Saint-Mathieu aux limites-des-terres. (13) Le texte latin reprend cette désignation : "En effet le nom très célèbre sous lequel est désigné cette abbaye qui le revendique depuis le commencement jusqu'à nos jours est celui de Saint-Mathieu de fins-de-terre (in finibus terrarum), et c'est avec raison car il n'y a rien au delà car elle est située au bout du monde, Pen-ar-bed, vulgairement appelé cap de Saint-Mathieu dans le diocèse de Léon, lequel cap forme l'extrémité non seulement de la Basse-Bretagne, mais encore de tout le Royaume de France " (14)
Bertrand d'Argentré dans sa relation du débarquement anglais-hollandais au Conquet et du pillage de l'abbaye de 1558, parle de "l'abbaye de S.-Mahé, dite à l'air du monde, c'est à dire aux fins de la terre". (15)
Dom Taillandier, à la rubrique consacrée à Saint-Mathieu dans son Catalogue des Evêques de Bretagne, situe ainsi le monastère de St-Mathieu : "Cette abbaye est située au bord du grand Océan, aux extrémités de la Bretagne qui l'on fait surnommer S(aint) Mahé fine-terre ou fine-poterne." (16)
La Révolution chassa les 4 derniers moines et consacra la ruine définitive de l'abbaye.

Une forme aberrante : Saint-Mathieu de Fine-Terre.

Cette appellation n'apparaît dans aucun acte ancien, mais en seconde main dans les écrits de deux historiens.
Albert Le Grand, dans la vie de Saint-Tanguy cite Saint-Mathieu de Fine-Terre ou du Bout-du-Monde. Cet auteur n'est pas très sérieux et voici ce qu'en dit Dom Lobineau : "Il n'y a aucun fonds à faire sur les actes prétendus de Saint-Tanguy que le Père Albert Le Grand dit avoir lus dans un ancien lectionnaire manuscrit qui lui a été montré au Folgoèt...". (17)
Dom Taillandier a été en 1756, le continuateur de l'histoire de Bretagne de Dom Morice, de 1750. C'est un historien sérieux, mais son témoignage est unique; une seule hirondelle ne fait pas le printemps ; s'agit-il de confusion entre poterne et terre ou de vagues réminiscences?
En 1872-73, Prosper Levot, conservateur de la bibliothèque du port de Brest fait paraître dans le Bulletin de la Société Académique de Brest (page 361 et suivantes) une étude, "L'abbaye de Saint-Mathieu de Fine-Terre, ou de Saint-Mathieu. Finistère".
Le texte s'appuie sur deux documents cités plus haut.
-La traduction du Compendium historiee abbatiœ Sancti-Mathœi in finibus terrarum, reproduit en entier.
-La transcription en partie de l'aveu de 1686 où l'abbaye est dénommée Saint-Mathieu de Fin-de-Terre.
Comment un historien et érudit a-t-il pu transformer et dénaturer le texte en Fine-Terre ? La fidélité aux sources utilisées est une honnêteté intellectuelle.
Un pli vicié était pris. Les moutons que l'industrieux Panurge avait envoyés se jeter à la mer ne se noyèrent pas tous. Cette graphie détestable est employée depuis par de nombreux auteurs, jusqu'à même les Actes du Colloque du 23 - 24 septembre 1994 : "Saint Mathieu de Fine-Terre à travers les âges" (18)
Comme c'est dommage ! Cette entorse à la réalité historique se perpétua. Ce Fine-Terre inventé et mythique restera vraisemblablement seul dans les mémoires.

1) La traduction du texte a paru, sous la mention Actes du Saint Siège, dans le Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie, année 1911.
2) Cité dans les Actes du Colloque du 24 -24 septembre 1994, page 342.
3) Cité dans les Actes du Colloque du 23 -24 septembre 1994, page 343.
4) Extrait d'un article du Père Marc Simon, Saint-Grimolei-du-Bois au péril des Anglais Chronique de Landévennec, n° 86.

5) Bernard Tanguy, Dictionnaire des noms de communes, trêves et paroisses du Finistère, Armen 1990.
6) Dom Lobineau, Histoire de Bretagne, 1 707, Preuves : colonne 1634.
7) Dom Morice, Preuves : Tome 1 Colonnes 1361-1362.
8) Le texte, conservé aux Archives de l'abbaye de Landévennec a paru dans le Bulletin de la Commission diocésaine d'histoire et archéologie, 1913, page 307. Un commentaire a été fait sous la plume du Père Marc dans la Chronique de Landévennec.
9) A.D.44 B 823.
10) A.D.44 B 1063, folio 373 R°.
11) Les Vies des Saints de la Bretagne Armorique par Frère Albert Le Grand, de Morlaix, V° édition, Page 81.
12) Déjà cité, note 5.
13) Un exemplaire incomplet est conservé au Service historique de la Marine, fonds Levot, Ms 1 65.
14) Traduction rectifiée de Mauriès, bibliothèque de la ville de Brest, Ms 1 7.
15) Bertrand d'Argentré, Histoire de Bretagne des Roys, Ducs, et Princes d'icelle, Rennes 1681, Livre XII, page 726.
16) Dom Taillandier, Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne, T II, Paris, 1756, Catalogue historique des évêques et abbés de Bretagne, Page XCVJ.
17) Bulletin Communal de Plougonvelin de juin 1993, La vie de Saint-Tanguy, d'après Dom Lobineau.
18) Saint-Mathieu de Fine-Terre à travers les âges, Actes du Colloque du 23-24 septembre 1994, C.R.B.C.

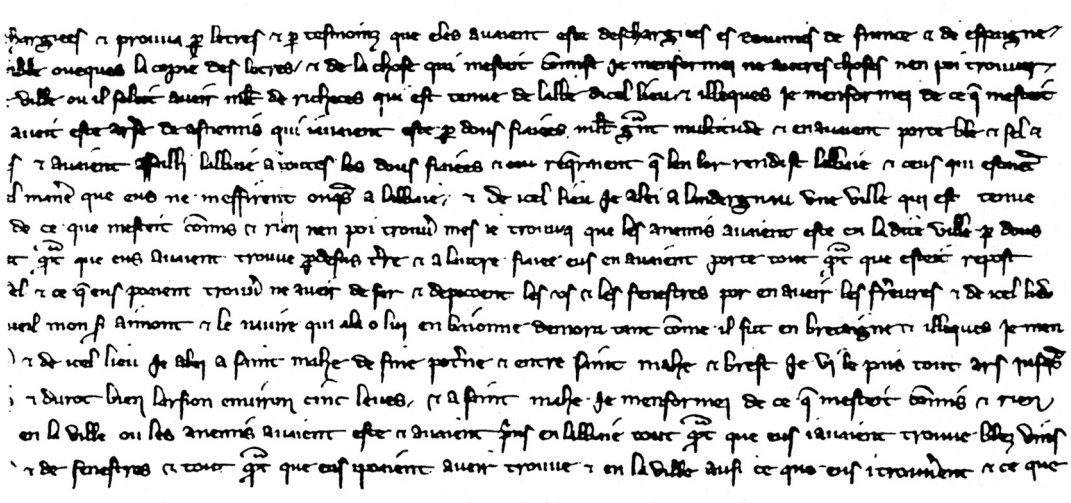

Fragment du manuscrit de 1296 de l'enquête du Vicomte d'Avranches, conservée aux Archives Nationales (Trésor des Chartres, Layettes, J 240 18). Photocopie de reproduction parue dans la Chronique de Landévennec, N° 86, d'avril 86, avec l'aimable autorisation du Père Marc.
On lit à la dernière ligne, à partir du bas : ...je alei (allais) à saint mahé de fine poterne et entre saint mahé et brest...

En contribution à l'année Saint Mathieu. (21 septembre 1993 - 21 septembre 1994)

LA CONGREGATION DE SAINT MAUR ET L'ABBAYE DE SAINT MATHIEU.

(1656 à 1790)

La grande misère de l'abbaye de Saint Mathieu dans la première moitié du XVIIème siècle - Les Mauristes - Le concordat du 24 décembre 1655 fixant les conditions de remise de l'abbaye aux Mauristes, sa dénonciation, en 1740, par l'abbé de Vaudurand -Quelques religieux : un saint, un savant, deux exilés, un franc-maçon - La fermeture du monastère en 1790.

Si un acte de procédure énumère encore en 1499 les noms de 12 religieux à l'abbaye de Saint Mathieu et prieurés (1) en "avril 1639, il n'y en avait que deux; encore avaient-ils abandonné l'abbaye où l'office divin était célébré, plus ou moins souvent par 4 prêtres séculiers, au nombre desquels était le vicaire perpétuel (recteur) de la paroisse" (2). Ce dernier était payé pour ce faire 200 livres (3).
En 1655, il ne restait plus, dans l'abbaye ruinée et désertée qu'un seul moine "Le vénérable et religieuse personne, frère Maurice Jézéquel, religieux profès, prieur claustral...". Le profes est un moine ayant fait ses vœux et le prieur claustral est le prêtre ayant la qualité de Prieur dans une abbaye: c'est lui qui gouverne les religieux à la place de l'abbé commendataire. Etant seul, il était autoproclamé !
Devant une telle situation, l'évêque de Saint Pol de Léon René de Rieux, qui venait de récupérer son évêché dont il avait été dépossédé pour raisons politiques de 1639 à 1646 pense, afin que le pèlerinage aux reliques de Saint Mathieu puisse continuer, qu'il serait dommage de fermer ce lieu de culte et que faute de réguliers (moines) la sécularisation s'impose. Un seul religieux, dit Dom Martène, s'y refusa et porta l'affaire devant le Parlement de Bretagne le 18 juin 1648, qui s'y opposa, car la reprise de l'abbaye par une nouvelle congrégation, les Mauristes, était dans l'air et le Père Visiteur des Mauristes qui accompagna le Commissaire enquêteur du Parlement "trouva les religieux (il ne devait pas en avoir beaucoup!) très disposés à recevoir la Congrégation dans leur monastère et la noblesse du pays portée d'inclination pour cet établissement; un gentilhomme lui offrit de lui remettre entre les mains des titres de biens aliénés et usurpés pour plus de 3000 à 4000 livres de revenu". (4)
En 1653, plusieurs monastères furent offerts à la Congrégation des religieux reformés dont "Saint Mahé, au diocèse de Léon où le désordre était si grand que le prieur était détenu dans les prisons et que l'évêque y voulait mettre des prêtres séculiers si la Congrégation refusait d'y entrer". (5)
Le prieur qui était au cachot en attendant d'être jugé par 1 ' Officialité de Léon (le tribunal ecclésiastique) était frère Rupert Le Tourneux, soupçonné d'avoir empoisonné le frère Raphaël Bazin le 15 janvier 1653 (6).
La congrégation de Saint Maur a été reconnue en 1621 par le pape Grégoire XV et était placée sous le patronage de Saint Maur, le disciple de Saint Benoît qui aurait introduit en France la règle bénédictine. C'était un ordre réformateur luttant contre le relâchement de la discipline dans les couvents et tendant à rétablir la pureté primitive de la règle bénédictine.
La discipline était stricte: abstinence, silence rigoureux en dehors des récréations, assistance obligatoire aux offices, obéissance. Pour respecter le voeu de pauvreté, la modeste cellule du moine n'était meublée que d'un lit grossier, une table de bois et deux chaises de paille.
Une primauté était accordée au travail intellectuel et nous devons aux Mauristes plusieurs œuvres remarquables telles que les "Histoire de Bretagne" de Dom Morice et de Dom Lobineau, le dictionnaire breton de Dom Le Pelletier...."Ces travaux ont valu aux Bénédictins une réputation de travailleurs infatigables et désintéressés, passée dans la langue même: on dit un travail de bénédictin."
L'apogée de la congrégation se situe au début du XVIIIème siècle avec, en 1718, 190 monastères et 2300 religieux; mais déjà comme l'écrit le Père Marc dans l'histoire de l'abbaye de Landévennec "le ver était dans le fruit".
La pureté de la vie religieuse était alors altérée par le rationalisme du Siècle des Lumières et le Jansénisme, l'un péchant par défaut, l'autre par excès. Une religion révélée a forcément avec ses mystères, comme la prédestination, une petite part d'irrationnel qui choque une pensée rationnelle. Le Jansénisme, morale intolérante, de personnes parfois éprises d'absolu, devint une hérésie après sa

condamnation par la bulle Unigenitus promulguée en 1713. Plus de la moitié des Mauristes refusent alors obéissance au pape, tout en jurant, comme nos intégristes actuels, de leur plus grand attachement à l'Eglise et à son chef; c'est également une lutte fratricide avec les Jésuites qui se disent gardiens de l'orthodoxie.
C'est alors le déclin: l'ordre perdit son rayonnement et les monastères se vidèrent.
Le 13 février 1790, l'Assemblée Nationale abolit les ordres religieux. C'est la fin de la Congrégation.
Après la Restauration, sous la Monarchie de juillet, les grands ordres, notamment bénédictins, tentent de se reconstituer. C'est en 1835 que le prieuré de Solesmes, près de Sablé, reconstruit par Dom Guéranger, est élevé à la dignité d'abbaye, par le pape Grégoire XVI. Dom Guéranger, véritable restaurateur de l'ordre bénédictin aurait voulu, par retour aux sources, continuité, et respect de la tradition que la congrégation dont dépendrait Solesmes fut celle de Saint Maur ressuscitée. Le pape, qui, comme la mule d'un de ses prédécesseur immortalisée par Alphonse Daudet, avait bonne mémoire et lui aussi peut-être un peu de rancune, se souvenant des ennuis causés au siècle précédent par les Mauristes, opposa, sagement, son refus à ce qu'elle renaisse de ses cendres. (7) Il fut alors créé la Congrégation de France dont dépend Solesmes et les autres monastères bénédictins ouverts plus tard.
A l'époque, survivaient encore quelques Mauristes, rescapés de la tourmente révolutionnaire, qui, une décennie avant, avaient timidement tenté de se regrouper, en vain . (8)
"Laissez les morts ensevelir leurs morts." dit l'Evangile.
Louis de Fumée, seigneur des Roches, est nommé par le Roi, vers 1634, abbé commendataire de l'abbaye de Saint Mathieu. C'était un laïc, gentilhomme tourangeau, titulaire aussi d'un autre bénéfice, l'abbaye bénédictine de Saint Genaist, près de Bourges.
La commende était la collation, par le Roi, d'un bénéfice régulier (abbaye) à un ecclésiastique séculier, ou même à un laie, avec dispense de suivre la règle et de résider sur place. L'abbé commendataire administrait le temporel, prélevant en principe, pour lui, le tiers des revenus, c'était a-t-on dit "enrichir les particuliers avec l'argent des pauvres ".
Ce qui est un peu excessif. La commende n'avait pas que des inconvénients : elle permettait de remettre en circulation des biens que les abbayes amassaient et thésaurisaient.
Louis de Fumée, voulant rendre à l'abbaye de Saint Mathieu son ancienne splendeur, décide, après de nombreuses tractations, de confier à la Congrégation bénédictine de Saint Maur la charge de relever et restaurer l'ancienne prospérité du monastère.
"Le 24 décembre 1655 fut signé à l'abbaye de Saint Julien de Tours, entre Louis de Fumée, d'une part et les Bénédictins de Saint Maur, d'autre part, en présence de Monsieur de Coatanscours, conseiller au Parlement de Bretagne, commissaire en cette partie, un contrat stipulant que le 17 mars suivant l'abbaye de Saint Mathieu serait mise à la disposition des susdits religieux qui en entreprendraient immédiatement la réforme". (9)
Le contrat est parvenue jusqu'à nous (10), mais l'état de conservation du document en rend l'interprétation incomplète, mais suffisante pour l'essentiel.
Le sort du moine restant, Dom Maurice Jézéquel, est évoqué. "Seul religieux ancien de ladite abbaye, il sera tenu de conformer à l'office divin, aux chants et cérémonies… et
aura le droit, au chœur et dans les processions, à la plus honorable place. En cas de maladie, il sera bien soigné et quand il mourra, on lui fera de belles obsèques avec des services comme pour les autres religieux". Ce moine résiduel semble avoir quitté le monastère très vite, nanti comme viatique d'une petite pension prévue, épouvanté d'avoir à se soumettre à une règle. Il ne figure pas dans le matricule des religieux de Saint Maur. Son nom disparaît des registres paroissiaux à partir de 1656.
On y apprend que l'abbaye de Saint Mathieu est "en grande vénération, et de tout temps, fort célèbre dans la province de Bretagne, où les pèlerins sont attirés par la dévotion qu'on a aux saintes reliques du glorieux apôtre Saint Mathieu".
On n'oublie pas, dans les motifs les louanges des religieux de la Congrégation de Saint Maur "en grande renommée par la splendeur avec laquelle ils célèbrent l'office divin en grande dévotion, par le zèle et le soin qu'ils apportent à l'établissement de la discipline et l'obéissance dans tous les monastères où ils sont établis".
Les revenus de l'abbaye sont partagés en trois parts détaillées: une pour l'abbé, une pour les moines, la troisième pour l'entretien des bâtiments. Finalement Louis de Fumée, généreux et grand seigneur,

abandonne sa part contre une somme de 2500 livres, en raison de l'état des bâtiments. Comme il ne compte pas l'habiter, le logis abbatial reste à la disposition
de la communauté pendant les travaux.
La rente fut portée à 2600 livres par son successeur, Louis de Menou, qui pour 100 livres de mieux abandonna son logis abbatial.
" Maintenue à ce même chiffre par l'abbé Claude de Menou, neveu du précédent et par l'abbé Louis de Romigny ". (11)
En 1739 est nommé abbé de Saint Mathieu, Jean-Louis Gouyon de Vaudurand.
Bien qu'il fut bien précisé que le concordat signé par Louis de Fumée avait valeur de contrat engageant les successeurs, ce prêtre intéressé, voire rapace et procédurier, tente de remettre en cause le partage de 1665. (12)
Il essaie d'obtenir que les revenus de l'abbaye soient repartagés en trois parts, comme le voulait la coutume, chiffrés par des experts et que lui soient attribués les revenus réels de deux parts : celle qui lui revient de droit, et celle de l'entretien des bâtiments sur laquelle il espérait faire quelques économies. L'affaire n'aboutit pas et on transigea, semble-t-il pour une somme forfaitaire de 3000 livres. Nommé, un peu plus tard, en 1745, évêque de Léon, il devait bénéficier du rapport somptueux du siège épiscopal de Saint Pol, qui donnait, outre le titre de comte de Léon, fort apprécié à l'époque, un revenu d'environ 125000 livres, ce qui dut mettre un peu de baume au cœur de ce prélat avide de richesses terrestres ; démissionnaire de son évêché en 1763, il garda l'abbaye de Saint Mathieu jusqu'à sa mort, en 1779; il n'est pas de petits bénéfices.
Le dernier abbé, Adrien de Robien, d'origine bretonne, qui vicaire général d'Auxerre, ne vint jamais à la pointe de Bretagne, touchait à la Révolution 6000 livres sur lesquels il devait déduire 2688 livres représentant les portions congrues (rétributions) du clergé des paroisses de Saint Mathieu et de Plougonvelin, alors distinctes.
Dans la période s'étendant de 1656 à 1790, de nombreux moines passèrent au couvent de Saint Mathieu, d'autant plus que la Congrégation de Saint Maur avait une politique de rotation des religieux entre les diverses abbayes : Dom Germain Cousin, prieur de Saint Mathieu en 1669, devait transiter par 10 monastères différents durant sa vie religieuse !
Le couvent de Saint Mathieu, au début de la reprise par les Mauristes peut s'enorgueillir d'avoir compté, parmi ses moines, Dom Grégoire Prudhomme dont la sainteté et le grand zèle pour le salut des âmes lui acquirent "cette grande réputation qu'il eut parmi les ecclésiastiques, la noblesse et le peuple et même dans l'esprit de Monsieur l'Evêque de Léon". (Monseigneur de la Brosse, évêque de Léon de 1671 à 1701).
Né en Haute-Bretagne, il apprit le breton qu'il ignorait pour pouvoir évangéliser la population environnante. Son zèle le porta à ouvrir une école pour les petits enfants, ce qui lui permit de se perfectionner dans la langue du pays tout en les instruisant. Dès qu'il parla breton il se donna "tout entier à confesser, prêcher, catéchiser, exhorter les malades et les mourants sans que ces exercices de charité le dispensassent de ceux de la règle".
On le voit procéder par commission des grands vicaires de Léon aux mariages et enterrements, assisté du vicaire et de l'organiste de Lochrist pendant l'intérim ouvert par la mort subite, le 3 février 1662, d'Hamon Grall, le vicaire perpétuel (recteur) de la paroisse de Saint Mathieu. (13)
Ce saint homme fut guéri miraculeusement par sa vertu d'obéissance, l'un des vœux prononcés par les Bénédictins. Saint Benoît, dans sa règle en fait une des principales vertus d'un moine; Grégoire Le Grand raconte que ce patriarche, voyant un de ses disciples Placide se noyer dans le lac où il se baignait, ordonna à Saint Maur, qui devait devenir le patron des Mauristes, de courir sauver son condisciple : Dieu accorda alors à Maur, pour son obéissance aveugle, de marcher sur l'eau.
Dom Prudhomme en vieillissant devint aveugle. Le prieur Dom Germain Cousin, qui avait une foi profonde en Dieu, lui reprocha que "c'était son peu de foi qui l'empêchait d'être guéri. A l'instant Dom Grégoire se rend à l'église, adresse ses prières à Dieu par l'intermédiaire de Saint Mathieu, patron du Monastère, fait le signe de la croix avec de l'eau bénite et recouvre parfaitement la vue".
Il devait mourir le 24 février 1679 à Saint Mathieu. Sa tombe fut l'objet d'une grande vénération des gens du pays. (14)

Dom Louis Le Pelletier né au Mans, en 1663, devait passer 8 ans au monastère de Saint Mathieu où il apprit le breton pour servir la population environnante, "mais le climat assez rude ou la crise

janséniste l'amenèrent à passer à Landévennec où il finit ses jours en 1730.... Le janséniste fut une des causes majeures de l'isolement de cette abbaye dont le transfert fut évoqué à Brest au XVIIIème siècle, car son site la rendait utile".
Il rédigea un véritable monument, une œuvre remarquable, un dictionnaire de la langue bretonne, un manuscrit de 1332 pages, qui corrigé et réduit ne fut publié que presque 20 ans après sa mort survenue en 1733.
Comme c'était un homme intelligent et fin observateur des bateaux ennemis qui croisaient au large de Saint Mathieu, il fut nommé par le Maréchal du Château-Renauld, capitaine garde côte.
Ce moine soldat fut un janséniste impénitent, ce qui fit écrire qu'était réuni en "un même homme le moine exemplaire, l'érudit et le sectaire borné". (15)

"On y envoyait les religieux de l'ordre qui s'attiraient une punition" écrit le commentateur d'Ogée. (16)
Le monastère de Saint Mathieu fut un peu un pénitencier où l'on y reléguait les moines qui pensaient mal, les supérieurs de la Congrégation estimant que l'isolement du couvent empêcherait la propagation des idées subversives et que le vent du large éclaircirait les esprits embrumés.
On cite notamment Dom Gerberon qui venait de la Couture du Mans, vers 1663, où "sa présence fut jugée indésirable". Il avait été dénoncé parce qu'il ne suivait pas les "Scolastiques mais les Pères de l'Eglise dans son enseignement".
Dom Maurice Poncet fut exilé à Saint Mathieu de 1727-1728- comme janséniste, refusant de s'incliner devant la condamnation papale de la Bulle Unigenitus (17)

A Brest figure à la loge maçonnique l'Heureuse Rencontre Dom J.P.Courtois, cellerier (économe) à Saint Mathieu. Dès 1759, il est noté une pénétration maçonnique dans les couvents Mauristes, pénétration si importante que l'on voit des religieux fonder des loges malgré les condamnations pontificales de 1738 et 1751. Dire que le poids des idées et l'attrait de la nouveauté soient des explications suffisantes est faux. L'influence de ces sociétés de pensée, déistes, mettant en égalité toutes les religions, a amené le déclin et la contestation de la vie religieuse. De même que le gallicanisme avec sa conséquence la désobéissance au Pape, devait conduire à la Constitution Civile du Clergé, le déisme, au culte de l'Etre Suprême, le Grand Architecte de l'Univers de Voltaire et de la déesse Raison. Dom Chaussy cite nominalement, avec le nom de leur loge, 120 religieux Mauristes dans la période précédent la Révolution, et il ne s'agit vraisemblablement que d'une liste incomplète. (18)

L'effondrement des valeurs d'obéissance, l'effritement de la foi et l'absence de recrutement annonçaient la fin des monastères, en sursis, que la Révolution ne fit que hâter. Une sorte de "Commission de la hache", la Commission des Réguliers fermait alors les uns après les autres les couvents qui n'étaient pas viables : manque de ressources, c'était le cas de notre abbaye lourdement endettée; bâtiments en ruines, l'église de Saint Mathieu avait sa toiture écroulée; soit que le nombre de religieux, fixé à 9 au moins, ne soit pas atteint et ne permette ainsi un service décent; il restait 4 moines au 13 février 1790, date de l'abolition des ordres religieux. Le 12 juillet 1790 l'Assemblé Constituante vota la Constitution Civile de Clergé, promulguée le 24 août 1790 par le Roi. Cette charte d'une nouvelle église fut condamnée par le Pape le 10 mars 1791, car elle exigeait des ecclésiastiques, fonctionnaires publics, un serment d'adhésion schismatique à la Constitution Civile, niant l'autorité papale : l'église catholique est romaine.
Nos 4 moines, résignés, prêtèrent le serment demandé. Dans le diocèse de Léon, sur 395 prêtres, la proportion, y compris les repentis rétractés, tombe à 12,65%, selon une statistique publiée dans la Semaine Religieuse du diocèse par le chanoine Le Floc'h. La personnalité de l'évêque de Léon, Monseigneur de la Marche, un prélat de grande classe, n'y est pas étrangère.
Dans le registre des délibérations du Conseil Municipal de Plougonvelin, à la date du 3 août 1791, figure le texte du serment prêté par le sous-prieur, Dom Félix Chauchart de la Vicomté : "Comme citoyen français, je jure d'être fidèle à la Nation, à la Loi, au Roi, de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale; comme bénédictin je jure et déclare avoir quitté cette Congrégation avec honneur et probité."
Qui étaient les derniers moines dont la fin de la vie religieuse fut médiocre et sans panache?

Dom Joseph Baron, le prieur, âgé de 64 ans était originaire de Rennes. Après 40 ans de vie religieuse, il aurait voulu rester au monastère, et, pour célébrer la messe, se serait contenté d'une petite chapelle de l'église dont la toiture était effondrée. Il ne fut pas écouté et "le 21 octobre 1791 annoncé son intention de se rendre à Rennes dont il est originaire". On perd alors sa trace.
Dom Félix Chauchart de la Vicomté, ancien prieur, était né au château de la Vicomté, près de Saint Malo le 22 novembre 1733. Le 3 août 1791 il prêta le serment, le 17 octobre 1792, la municipalité de Plougonvelin lui décerne un certificat de civisme et "le 8 novembre 1794 , le pauvre Chauchart, qui prudemment ne se faisait plus appeler de la Vicomté, expose, au district, qu'on lui doit 1000 livres par an, mais que ses devanciers ayant contracté des dettes, on l'en rend responsable et lui retient 200 livres par an." On n'en sait pas plus.
Dom Pierre Gendrot, procureur ou cellérier, est né vers 1758 à Coesme auprès de la Guerche. Elu curé de Saint Renan, il est installé sous la protection de la troupe devant le peu d'empressement de ses paroissiens, "Mais comme il ne savait pas le breton, il éprouve de nombreuses difficultés et fut obligé de subir un vicaire non assermenté", pour assumer sa charge. Il emporta avec lui une partie des reliques du monastère," et il comptait sur leur prestige pour assurer un peu sa situation de curé constitutionnel. Il avait annoncé en chaire qu'il possédait, entre autres merveilles, le fameux Agnus Dei des femmes enceintes". Il dut rendre contraint et forcé à Plougonvelin son larcin devant la vigoureuse protestation de ses habitants auprès du district, et du Directoire du département. Cependant il cacha dans la paroisse voisine, Milizac, l'Agnus Dei qui est en réalité une croix pectorale des abbés de Saint Mathieu, très ancienne, en ivoire, dont une reproduction peut être admirée au musée des Amis de Saint Mathieu. Cette croix n'a été retrouvée que récemment au presbytère de Milizac et authentifiée par l'abbé Castel, spécialiste de l'art religieux. Après de multiples aventures, il quitta Saint Renan pour Coesme, son pays natal, dont il devint curé constitutionnel le 31 mai 1792 ; en 1801 il desservait Saint Colombe et devait mourir, le 31 décembre 1816, curé de Saint Aubin du Cormier.
Dom Laurent Thomas, né à Rennes, paroisse de Saint Germain, le 17 Mai 1745, simple religieux. C'était un mauvais prêtre, un moine détestable et un homme exécrable. Le prieur se plaint qu'aux derniers jours du monastère il ne disait plus la messe et ne suivait les offices. Un certificat, délivré par l'administration municipale de Brest, nous le décrit "comme un moine tout rond, bien en chair, au visage plein un peu rougeoyant car il abuse du bon vin". Voici en quels termes choisis et imagés il insulte et traite Dom Baron et Gendrot: "Scélérats, moutons, voleurs, mâtins, bougres, jeanfoutres, gens sans religion", et le malheureux Dom Baron qui le raconte, ajoute ce détail "voyant notre petit chien au milieu de nous, il dit : voilà une bête entre deux bêtes!". Personne évidemment n'osa lui proposer une cure et il fut accueilli, comme vicaire à Saint Sauveur de Brest (Recouvrance) par le curé Michel Joseph de la Goublaye, un franc-maçon de la loge l'Heureuse Rencontre, ancien aumônier de marine qui devait défroquer le 20 janvier 1794. Thomas ne se soumit pas au Concordat de Napoléon en 1801. Monsieur Bernicot, le curé de Saint Louis, le jugeait ainsi "ivrogne, insolent, querelleur, ignorant…. il n'est pas possible de rencontrer une plus mauvaise tête et un plus grand bavard". Ce triste sire devait mourir à Recouvrance le 6 mars 1817.

Le 22 juillet 1796, l'abbaye, sauf l'église et la tour qui servait de phare, est vendue à Budoc Provost : il n'en restait plus grand chose après qu'elle eut servi de cantonnement au 3ème bataillon des Côtes du Nord.
Ce fut la fin d'une Congrégation, la fin d'une abbaye, la fin d'une époque. (19)

1) A.F 1E 579
2) P. Levot - L'abbaye de Saint Mattieu de Fine Terre.
3)Transaction du 8 juin 1649 citée dans le 6° inventaire des titres qui sont dans le chartrier de l'abbaye de Saint Mathieu.
4) Dom Martène - Histoire de la congrégation de Saint Maur, rééditée par l'abbaye de Saint Martin de Ligugé (Vienne).
5) Dom Martène - Ouvrage cité.
6) L'acte de décès du frère Bazin, rédigé par le vicaire perpétuel de la paroisse de Saint Mathieu, Hamon Grall, porte la mention "Nottés que le dit frère Bazin fut soupçonné d'avoir été empoisonné par frère Rupert Le Tourneur..." (Archives du Finistère.)
7) Dom Delatte - Dom Guéranger, abbé de Solesmes.

8) Dom Yves Chaussy - Les Bénédictins de Saint Maur - 1989.
9) Henri Urscheller - La pointe Saint Mathieu - 1892.
10) Archives d'Ille et Vilaine - Registres d'enregistrement du Parlement de Bretagne. "Concordat du 4 janvier 1656. 2/311 Vème page 311 à 316".
11) Urscheller - Ouvrage cité.
12) Discussion sur le Concordat - Fonds de Silguy - Archives du Finistère 49 J 762-770.
13) Registres paroissiaux de la paroisse de Saint Mathieu.
14) Dom Martène -Ouvrage cité.
15) Dom Marc Simon - L'abbaye de Landévennec - Ouest-France - 1985.
16) 0gée - Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne - Rennes - 1853.
17) Dom Martène - Ouvrage cité.
18) Dom Yves Chaussy -Ouvrage cité.
19) Pour la fermeture du couvent en 1790, principaux ouvrages consultés et cités :
Bernard Daniel : Le Clergé Régulier dans le Finistère -1790 - B.S.A.F. 1937.
René Daniel : La mort de l'abbaye de Fine Terre -B.S.A.F. 1964.

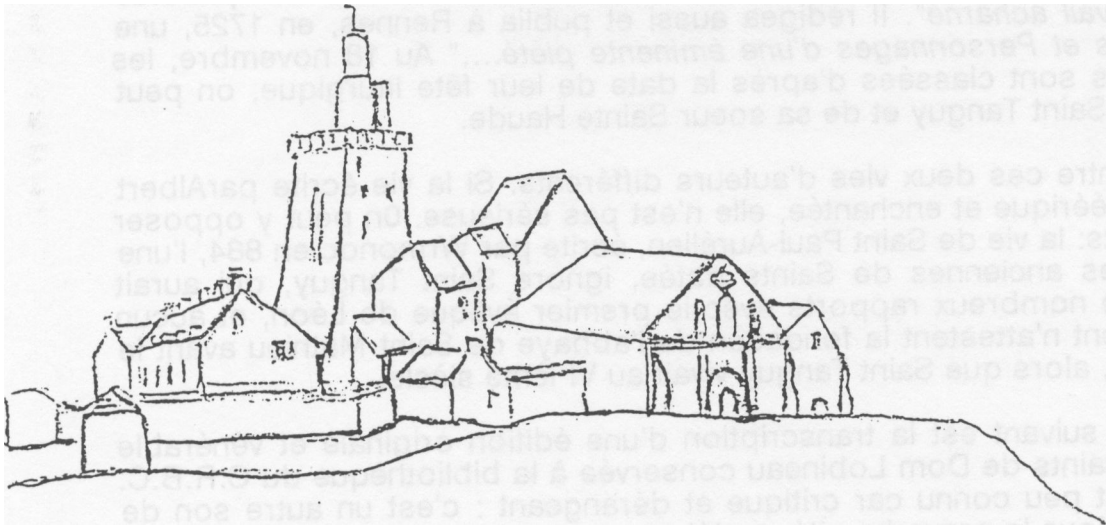

Couvent des Bénédictins à la pointe Saint-Mathieu, vers 1760.

La vie de Saint Tanguy, selon Dom Lobineau.

" Qui n'entend qu'une cloche, n'entend qu'un son."

Argument, la vie de Saint Tanguy par Albert Le Grand, celle de Dom Lobineau, raisons du choix, transcription.

Argument. Au Conseil Municipal du 18 janvier 1993, Madame la Présidente de l'association, les "Amis de Saint Mathieu" a présenté le déroulement des différentes manifestations organisées pour une année Saint Mathieu allant du 21 septembre 1993 au 21 septembre 1994, en commémoration de l'anniversaire de la mort de Saint Tanguy le 12 mars 594, fondateur légendaire de l'abbaye où il aurait été inhumé. Le Conseil ayant donné son aval et soutien à cette commémoration, le chroniqueur de la page historique du Bulletin communal croirait faillir à sa mission d'information en ne consacrant pas quelques rubriques à l'abbaye de Saint Mathieu, notre patrimoine à tous.
La "Vie des Saints de la Bretagne armorique", du Père Albert Le Grand paraît en 1636. Elle eu un grand succès à cause de son style fleuri et de son sens du merveilleux, et fut récompensée par une subvention des Etats de Bretagne. Elle fut maintes fois rééditée. Dans ce recueil, figure la vie de Saint Tanguy écrite à partir "d'un légendaire manuscrit du Folgoët. Cette pièce fabuleuse a été lue et interprétée par Albert Le Grand" (Abbé Duine.)
Le bénédictin Dom Lobineau est bien connu par son "Histoire de Bretagne", "un monument de rigueur et de probité, le résultat acharné de quatorze années de travail". Il rédigea aussi et publia à

Rennes, en 1725, une "Vie des Saints et Personnages d'une éminente piété...." Au 18 novembre, les vies des Saints sont classées d'après la date de leur fête liturgique, on peut lire une vie de Saint Tanguy et de sa sœur Sainte Haude.
Choix entre ces deux vies d'auteurs différents. Si la vie écrite par Albert Le Grand est féérique et enchantée, elle n'est pas sérieuse. On peut y opposer deux arguments: la vie de Saint Paul-Aurélien, écrite par Wrmonoc en 884, l'une des seules vies anciennes de Saints, datée, ignore Saint Tanguy, qui aurait pourtant eu de nombreux rapports avec le premier évêque de Léon, et aucun fait, ni document n'attestent la fondation de l'abbaye de Saint Mathieu avant le Xlème siècle, alors que Saint Tanguy vivait au Vlème siècle.
Le texte suivant est la transcription d'une édition originale et vénérable de la vie des Saints de Dom Lobineau conservée à la bibliothèque du C.R.B.C. de Brest. Il est peu connu car critique et dérangeant: c'est un autre son de cloche qui explique le proverbe cité en début.

Saint Tanguy, abbé. et Ste Haude, vierge (VIème siècle.

Il n'y a aucun fonds à faire sur les actes prétendus de Saint Tanguy que le père Albert le Grand dit avoir lus dans un ancien lectionnaire manuscrit qui lui a été montré au Folgoët ; puis qu'après y avoir fait Saint Tanguy contemporains de Saint-Paul évêque de Léon et du roi Childebert, l'auteur de ces actes assure que fut du temps de Saint Tanguy que se fit la translation du chef de Saint Mathieu en Bretagne. D'ailleurs Ste Aude, sœur de Saint Tanguy, qui après avoir eu la tête coupée par son frère, ressuscite, prend la tête sur son cou, et vient au château de Trémazan vient dire à son frère que Dieu a transporté la punition de son crime sur leur belle-mère, hérétique pélagienne, (1) qui lui avoir fait à son retour de la cour de Childebert, un si horrible portrait d'elle, et l'horrible punition (2) de cette mâratre qui fut incontinent après, sont des fables si dénués de toute apparence qu'on doit mettre ces actes au rang des plus misérables romans.

Mais, à quel temps placer Saint Tanguy s'il a vécu dans celui où le chef de Saint Mathieu a été apporté en Bretagne, il faut le placer dans le IXème siècle ; il faut le mettre dans le VIème siècle s'il a été contemporain du roi Childebert et de Saint-Paul Aurélien, premier évêque de Léon.

L'auteur qui a fabriqué ces actes a voulu, sans doute flatter les Seigneurs du Châtel, (3) dont ils il y a en a plusieurs qui ont porté le nom de Tanguy, lorsqu'il fait naître Saint Tanguy au château de Trémazan en en lui donnant pour père un grand seigneur appelé Gualon, fils d'un prétendu Honorius, prince de Brest, et pour mère une dame appelait Florence.

Il a voulu de même faire honneur à la maison de Coat-elez, (4) en inventant une apparition d'anges faite à Saint-Paul et à Sainte Tanguy dans un bois des environs de Lesneven qui à cause de cela, selon lui, fut appelé le bois des Anges, Coat-elez. Il prétend que cinq Tanguy s'appelaient autrefois Gurgi , mais que saint Paul le voyant revenir couvert d'un globe de feu, après qu'il eut accompli la pénitence de 40 jours qui lui avait imposé pour expier le meurtre de sa sœur, lui changea de nom et au lieu de dire Gurgi, l'appela Tanguy parce que tan signifie du feu en breton.

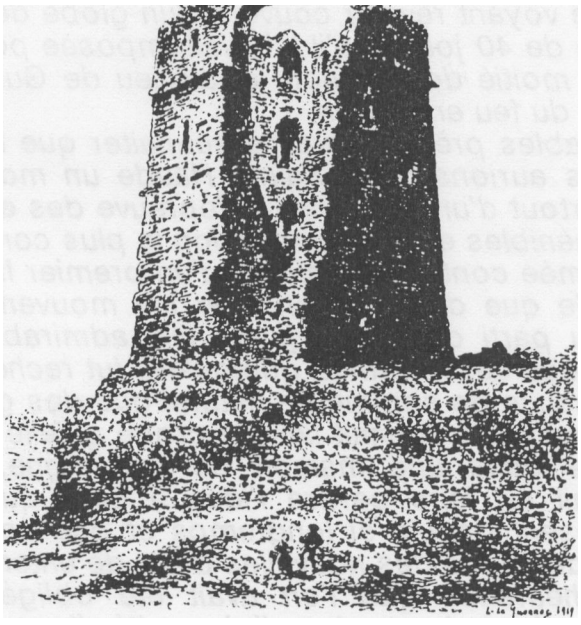

Trémazan, Landunvez

Du reste, aux fables après, il serait à souhaiter que le reste de l'histoire fut bien assuré. Nous aurions dans Sainte Haude un modèle admirable de vertus chrétiennes surtout d'une patience à l'épreuve des emplois les plus viles, des travaux les plus pénibles et de la perfection la plus constante de la part de la marâtre la plus animée contre les enfants d'un premier lit étudié et qui ne fit jamais rien pour Sainte Haude que de concourir par les mouvements de sa haine, à l'accomplissement du parti que cette jeune fille admirable avait pris d'avoir jamais d'autres époux que Jésus-Christ, quoiqu'elle fut recherchée de

beaucoup le seigneur, tant à cause de son mérite naturel que des grands biens dont la longue absence de son frère donnait lieu de croire qu'elle serait la seule héritière. Elle était dit-on reléguer dans une maison de campagne, par ordre de sa belle-mère, qui voulait en faire perdre l'idée à ceux qui la recherchaient ; lorsque son frère absent depuis si longtemps et que son père ne reconnut. point d'abord, ayant demandé des nouvelles d'Haude entendit dire par la maratre que c'était une malheureuse que l'on avait été obligé de reléguer à la campagne pour y étouffer la honte dans l'obscurité d'une retraite éternelle. On dit que Gurgi prévenu de cette horrible calomnie, allât chercher sa sœur et la trouvât qui lavait t quelques hardes auprès d'une fontaine, qu'il appela par son nom sans être reconnu, que la Sainte fille surprise d'avoir un cavalier auprès d'elle s'enfuit aussitôt et que Gurgi prenant pour un effet de honte et de conviction ce qui n'était qu'une preuve de grande retenue et du soin d'éviter la rencontre des hommes, courut après elle en fureur et lui enleva la tête d'un coup d'épée. Il ne fut pas longtemps sans reconnaître sa funeste erreur ; mais nous ne suivons pas longtemps ces actes fabuleux de peur de nous égarer. Ils assurent que Gurgi ou Tanguy qui fut le premier abbé du monastère de Gerber fondé par Saint Paul au même lieu où depuis (après que Gerber eut été ruiné par les Normands) on a bâti l'abbaye de Kelec. On le fait aussi premier abbé de Saint Mathieu, monastère qu'il fonda des libéralités de son père Gualon.

L'ancien bréviaire du Léon témoin a fait mémoire de Sainte Haude le 18 novembre sous le rite de simple commémoration à cause que le jour est occupé de l'Office de l'octave de Saint-Martin et lui donne la qualité de vierge. On prétend que la chapelle de Kersaint c'est-à-dire Ville aux Saints qui est auprès du château de Trémazan, où il y a des chanoines, a été fondé par les seigneurs du Châtel en l'honneur de Saint Tanguy et de Sainte Haude .

(1) Pélage, moine de Grande-Bretagne, hérétique, se heurta à Saint Augustin sur le rôle de la grâce divine et de la volonté humaine.

(2) "La méchante femme est en effet saisie d'un mal de ventre si violent qu'elle rend tous ses intestins, les foule aux pieds et tombe épuisée. La foudre éclate dans l'appartement et l'achève." (Albert Le Grand.)

(3) La maison du Châtel était largement possessionnée dans le Léon et haute-justicière avait le siège de sa juridiction à Brest.

(4) Saint Tanguy est le patron de la chapelle de Coatelez (en ruines), au Drennec (Finistère.) "Elle était dédiée, suivant le chanoine Peyron à Saint Tanguy, mais d'après Kerdanet, à Saint Paul Aurélien suivant minu du 2 Janvier 1607 qui rappelle la date de sa construction: item Goaremlan avec sa chapelle neuve construite de nouveau en l'honneur de Monsieur Saint-Paul". (Couffon).

COSME DE ROGER

(COSIMO RUGGIERI)

Abbé commendataire de l'abbaye de Saint Mathieu. (1585-1615)

Présentation

Sur la couverture, une estampe représente Catherine de Médicis (1519-1589) avec l'inscription : "Catharina regina, Henrici uxor - Francisci, Caroli et Henrici regum mater", la reine Catherine, femme d'Henri II - mère des rois François, Charles et Henri.

C'est l'époque de la Renaissance, une période troublée où la corruption de l'Eglise, du Saint-Père au dernier des clercs, ouvre la porte à toutes les superstitions et excès. Le Concile de Trente (1545-1563) devait opérer la grande réforme catholique et restaurer la discipline dans l'Eglise romaine. Ce courant purificateur fut long à s'imposer en France.

"En fait elle (Catherine) est comme tous les grands Médicis une intelligence païenne ; sa foi, c'est l'astrologie ; son grand prêtre, c'est Nostradamus ; son directeur de conscience, c'est Ruggieri, son astrologue personnel.." (1)
Le présent livret rappelle l'histoire de Cosimo Ruggieri, qui devait franciser son nom en Cosme de Roger à partir de documents peu connus ou inédits. Les textes ont été rassemblés avec l'aide d'Yves Lulzac et Alain Andersen.

(1)-Jean Orieux - Catherine de Médicis - Flammarion - 1 986.

La vie de Cosimo Ruggieri.

Abbé commendataire (1) de l'abbaye de Saint Mathieu. (1585-1615)

Michaud (2) a rassemblé dans une courte notice tout ce que les auteurs anciens ont raconté, c'est un travail sérieux de synthèse, source à laquelle Levot, et Urscheller, dans leur histoire de l'abbaye de Saint-Mathieu, ont largement puisé, parfois par pans entiers.
"Ruggieri Côme
Astrologue florentin, vient en France à la suite de Catherine de Médicis toujours bienveillante pour les gens de cette espèce et qui lui fit obtenir l'abbaye de Saint-Mahé en Basse Bretagne.
Il acquit un grand renom à la cour par ses horoscopes, ses talismans.... Il fabriquait dit-on des images en cire destinées au moyen de certaines cérémonies à inspirer de l'amour aux femmes ou à faire mourir quelqu'un de langueur.
Catherine le consultait aussi et l'on rapporte qu'elle allait avec lui faire des observations astrologiques sur la colonne qui se voit encore à la halle au blé de Paris et qui alors dépendait de l'hôtel de la Reine.
Cette princesse plaça Ruggiéri comme professeur d'italien et pour lui servir d'espion auprès de son quatrième fils le duc d'Alençon alors chef du parti des Politiques ou Mécontents, mais elle fut trompée dans son attente car le florentin exerce bientôt l'espionnage auprès de Catherine au profit de son maître.
Impliqué en 1574 dans le procès de La Mole et Coconas, favoris du duc d'Alençon, et accusés d'avoir conspiré contre Charles IX, Ruggiéri subit la question et nia toute participation à ce complot, il n'en fut pas moins condamné aux galères d'où il ne tarda pas d'être tiré soit par le crédit de quelques seigneurs de la cour suivant Le Laboureur soit comme le disent de Thou et Mézeray par la reine elle-même qui croyait avoir besoin d'un tel homme.
En 1598, Henri IV étant à Nantes, fut informé que Ruggiéri qui avait obtenu une chambre au château où il s'amusait à peindre, perçait tous les jours avec une épingle , une figure de cire qu'il avait fait à la ressemblance du Roi dont il croyait que ce maléfice causerait la mort. Arrêté et interrogé par le président de Thou qui lui rappela qu'en 1574, il avait déjà souffert la question pour une semblable accusation, il répondit qu'on l'avait alors calomnié, que ses juges reconnurent son innocence et l'acquittèrent honorablement, qu'à la vérité il possédait de grandes connaissances dans l'astrologie judiciaire et qu'il avait prédit beaucoup d'événements mais que c'était une science naturelle ou l'intervention des mauvais esprits entraient pour rien, que d'ailleurs depuis qu'il était ecclésiastique il ne s'occupait plus. Il ajouta qu'après la journée de la Saint-Barthelemy la Reine mère lui ayant demandé l'horoscope du prince de Condé et du Roi de Navarre, il lui répondit que selon ses pronostics aucun trouble ne serait excité par eux dans la royaume et que cette réponse les préserva des dangers qui les menaçaient. Il chargea même, dit-il, François de la Noue de les informer secrètement que son affection pour eux et non ses observations astrologiques l'avait fait parler ainsi.
Ruggiéri conclut qu'un si grand service rendu à sa Majesté démontrait la fausseté des accusations portées contre lui.
De Thou raconta ces détails au Roi qui répondit qu'il s'en souvenait, qu'au surplus il se confiait à la Providence et ne craignait rien a ces sortes de charmes. Il ordonna de cesser les poursuites et d'élargir le prisonnier dont il avait déjà, dit-on, promis la grâce aux sollicitations de plusieurs grandes dames.
Ruggieri reparut a la cour et eut l'effronterie de soutenir que le Côme condamné en 1574 dans l'affaire de La Mole et Coconas était un jardinier florentin et non pas lui. Il obtint même par ses intrigues une pension d'historiographe.

Depuis 1604, il publia annuellement sous les noms de Querberus, de Vanerus et du Pèlerin pleureux de Savoye des almanachs où il insérait des vers et des maximes tirés des poètes et orateurs latins.
Il mourut le 28 mars 1615.
Ses amis le voyant près de sa fin le pressaient de remplir ses devoirs de religion mais il repoussa les exhortations du curé de Saint-Médard et celles des capucins qui étaient venus le visiter. "Sortez fous que vous êtes s'écria-t-il avec fureur, il n'y a pas d'autres diables que les ennemis qui nous tourmentent dans ce monde, ni d'autre Dieu que les rois et princes qui seuls nous peuvent avancer et faire du bien."
Cette profession d'athéisme au moment suprême excita l'indignation générale contre Ruggiéri dont le corps fut traîné à la voirie.
On publia dans le même temps un petit livre intitulé : "Histoire épouvantable de deux magiciens étranglés par le diable dans Paris la Semaine Sainte". L'un était Ruggiéri, l'autre était aussi un prétendu sorcier nommé César alors détenu à la Bastille."
(1)-La commende - Evêques et abbés commendataires.
La commende officialisée par le Concordat de Bologne en 1516 autorise la collation par le Roi de certains bénéfices ecclésiastiques : évêchés, abbayes, prieurés. Bien que les bénéficiaires dussent remplir certaines garanties d'âge et de formation, très vite, l'on vit des laïcs, des femmes, des enfants, et même des prostestans comme Sully.
Dans le diocèse de Léon, l'évêque, Roland de Chavigné, de 1554 à 1562, était un laïc, qui devait, après avoir largement profité de la mense épiscopale, retourner dans sa Normandie et y fonder une famille.
Dans les abbayes, l'abbé commendataire administrait le temporel, un prieur claustral dirigeant au spirituel le monastère.
On peut s'étonner de voir un italien sur un siège breton, en contradiction avec l'acte de 1 532 de réunion de la Bretagne à la France. Aux remontrances des Etats, le Roi se contentait de répondre qu'ils n'avaient pas lieu de se plaindre parce que les bretons recevaient des monastères et évêchés en France.
C'est ce qui explique la nomination scandaleuse de Côme de Roger, un triste sire, sorcier et impie, sans foi ni loi.
"La Commende, a-t-on écrit, demeure dans l'histoire un des ferments les plus virulents de la décadence de la vie monastique", mais pas le seul !
(2)-Michaud - Biographie Universelle - Paris - 1843.

L'envoûteur: La statuette de cire du roi Charles IX.

"Côme Ruggieri, le célèbre astrologue italien, fit renaître au XVIème siècle les terreurs de l'envoûtement et dépassa, dit-on, par ses procédés scientifiques tous les envoûteurs qui l'avaient précédé". (1)
Cette magie homicide manqua lui être fatale, lors de la conjuration de La Mole et Coconas.
Joseph de Boniface, seigneur de La Mole, qui était l'amant de la reine Marguerite de Valois, Margot, femme d'Henri IV, et, Annibal de Coconato (dit Coconas) furent décapités le 30 avril 1574 en place de grève, "alors que Charles IX agonisait au château de Saint Germain. Les conjurés projetaient d'imposer la candidature d'Alençon au trône". (2)
Un détail morbide et macabre a été rapporté : Les têtes de La Molle et Coconas, les suppliciés, "sortes de casse-cou parfumés, coqueluche des femmes", furent remises à leurs maîtresses : le reine Marguerite de Valois et la duchesse de Nevers qui les ensevelirent pieusement, un bel exemple de fidélité amoureuse.
Une perquisition chez La Mole fit découvrir une statuette de cire couronnée, revêtue d'une chape royale, percée d'épingles. La reine mère Catherine fit alors arrêter Ruggieri et le fit torturer, pensant qu'il cherchait à tuer le Roi Charles IX, qui devait mourir un mois plus tard, très mystérieusement.
"La Mole jura avec Ruggieri qu'il ne s'agissait que d'une représentation de la reine Margot ; Ruggieri exerçait ses incantations sur elle pour qu'elle aima son amant La Mole. Catherine et toute la cour savaient que les sorcelleries de Ruggieri étaient parfaitement superflues pour jeter Margot dans le lit de La Mole et réciproquement..".(3)

Ruggieri n'ayant rien avoué, heureusement pour lui car cela lui évita le supplice des régicides : être écartelé à quatre chevaux après que le bourreau ait coulé du plomb fondu dans les veines...., fut condamné à neuf ans de galères : il ne devait pas ramer sur les bâteaux du roi et rapidement fut gracié après un "court séjour à Marseille où le gouverneur l'avait autorisé, pendant son incarcération, à ouvrir une école d'astrologie ". (4)
Grillet de Givry (5) a publié deux documents d'époque, en provenance de la Bibliothèque Nationale : une lettre de Catherine de Médicis à ce sujet, et un rapport annonçant son arrestation.
La reine mère qui, (bien que venue à quatorze ans en France, et née de mère française), n'avait qu'une orthographe phonétique se plaint en ces termes au procureur général du Parlement de Paris.
"Monsieur le procureur, arsoir (sic, pour hier soir) Lon ma dist de vostre part que Cosme a fait une figure de cire à qui il a donné des coups à la teste, et que c'est contre le Roy que la ditte figure a esté... Cosme demanda si le Roi vomissait, et s'il saignoit encore, et s'il avoit douleur de teste..."
Ruggieri fut arrêté le lendemain ; nous lisons dans un rapport adressé à Monsieur de la Guele, conseiller du roi, le 26 avril 1674 : "La Royne mère du Roy ma commandé vous écrire que le petit Cosme nigromancien que vous savez a esté prins prisonnier et mis entre les mains du prévost de l'hostel " .

1)- Le Moyen-Age et la Renaissance par Paul Lacroix - Paris 1851 - Tome IV - Article : Sciences occultes.
2)- François Bayrou - Henri IV - Flammarion - 1994.
3)- Jean Orieux - Catherine de Médicis - Flammarion - 1 986 - page 557.
4)- Yvan Cloulas - Catherine de Médicis - Fayard.- 1979.
5)- Grillet de Qivry - Le Musée des sorciers, mages et alchimistes - Tchou - 1966.

Séjour au logis abbatial de Saint-Mathieu en 1 609

Mariage de sa nièce.

Dans le chartrier de Kerlec'h figure un acte du 17-6-1609.
"A l'occasion du mariage proposé entre Hamon du Plessix, frère naturel de François de Kerlec'h, et Catherine Parizel, nièce de Cosme de Roger, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Mahé, le dit Sieur du Plessix promet de leur donner 30 # tournois de rente perpétuelle et 300 # t. de meubles – La rente serait portée à 45 & tournois s'il ne pouvait verser les 300 # promis, et elle serait assise sur le bien noble de Poulherbet en Plougonvelin en attendant d'en faire l'assiette sur d'autres héritages". (1)
Les Kerlec'h dont la branche aîné possédait la seigneurie haute justicière de Kerlec'h en Ploudalmézeau était une famille de très ancienne noblesse et bien apparentée (du Chastel - Kergroadès) qui comptait onze générations à la réformation de 1669. Elle devait donner quatre abbés à l'abbaye qu'elle avait, dit-on, comblée de biens.
Une branche cadette vint s'établir à Ploumoguer, au manoir du Plessis-Quinquis, entre 1426 et 1446, intervalle de dates donné par les réformations de la noblesse par paroisse.
Le mariage eut lieu, mais malheureusement les registres paroissiaux de l'époque de la paroisse de Ploumoguer ont disparu.
On cite en 1614 : "Hamon du Plessis et Catherine Parisy, sieurs de Poulherbet" (2)
Dans une description des prééminences de l'église paroissiale de Plougonvelin, daté par la mention de Martin Cleirec, qui y fut vicaire de 1601 à 1630 : "Les dittes tombes et écussons sont à présent de Poulherbet..." (3)
En 1674 le fief de Poulherbet était tenu roturièrement : "Honorable marchand Renan Le Verge, demeurant au bourg du Conquet, propriétaire du lieu noble de Poulherbet pour l'avoir acquis de Suzanne Kerlec'h, dame douairière de Lestrialla..." (4)
Ce mariage surprend : la mariée devait être singulièrement défraîchie pour aller épouser un cadet de noblesse bas-breton, bâtard de surcroît, alors que l'oncle était un personnage riche et influent. On peut se demander s'il ne s'agirait pas de "caser" une maîtresse encombrante, ayant cessé de plaire.

(1)-A. D. 29 1 E 558.
(2)-Bulletin de la Commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie - 1907 - page 23.

(3)-A. D. 29 1 E 620.
(4)-Déclaration des terres nobles A. D. 29 34 J 99.

L'astrologue et l'auteur d'almanachs.

"L'astrologie qui cherche à lire sur l'étendue de la voûte céleste la destinée de chaque empire et de chaque créature occupe le premier rang et précède les autres branches de l'art divinatoire". (1)
"L'établissement d'un horoscope n'était pas impie parce qu'il procédait de l'interprétation des astres qui sont les lumières disposées par Dieu dans le ciel pour notre instruction quand nous sommes capables de les lire". (2)
A l'époque, le pape, mais ce n'est pas une référence, avait ses astrologues.
Ruggiéri scrutait les astres du haut d'une tour dont il resterait de beaux vestiges dans la tourelle qui est accolée à la Bourse de Commerce de Paris. Selon Michaud, il publiait depuis 1604, des almanachs avec les prédictions sur l'année à venir. Une recherche faite dans les grandes bibliothèques parisiennes (Mazarine, Sainte-Geneviève) semble indiquer qu'il ne reste que deux de ces documents, à la Bibliothèque Nationale.
L'un, représenté ci-contre, comporte 17 pages et se présente comme un éphéméride indiquant pour chaque jour de l'année 1604 : la position de la lune, le nom du saint.
Les armes couronnées sont celles de France et de Navarre accolées.
Le second, non reproduit, malgré un format plus important, comprend peu de différences, si ce n'est quelques positions particulières des astres. Il est intitulé : "Discours et pronostication très amples sur la Grande Construction qui s'est faicte des plus hautes planettes le 24 ième de décembre dernier 1603 et des éclipses de l'an passé dont les événements viennent en cette année 1604 en bissectil. Avec très amples prédictions sur les mois pour toutes ceste année faictes en latin par le très excellent mathématicien Jean Querbérus, alleman, médecin et mathématicien de l'Empereur et réduict aux méridiens de France.
Avec l'almanach et calendrier A Paris
Pour Claude de Montr'Oeil, Marchand Libraire tenant sa boutique en la Cour du Palais, au nom de Jésus 1604.
Avec Privilège du Roy"
(1)- Paul Lacroix - Le Moyen-Age et la Renaissance. Article : Sciences occultes - Tome V - Paris - 1851.
(2)- Jean Orieux - Catherine de Médicis - Flammarion - 1986.

3^{3} XVII^{e} s. France. 1604

B. 64635

13

ALMANACH,

ET PROGNOSTICA-tion pour l'An de Grace Biſſex-til, Mil ſix cens quatre.

Compoſé par IEAN QVERBERVS,
Alleman Medecin & Mathematicien de l'Empereur.

A PARIS,

Pour CLAVDE DE MONTR'OEIL Marchand Libraire tenant ſa boutique en la Cour du Palais, au nom de Ieſus.

1604.

Auec Priuilege du Roy.

(13)

RUGGIERI (Cosme).- Almanach et prognostication pour l'an... mil six cens quatre,...- Paris, C. de Montr'oeil, 1604. In-8º (h. 157 mm.)

[Rés. p.V. 90

Page de titre impr. en noir et rouge

Un blason de Cosme Ruggieri identifié à l'abbaye de Saint-Mathieu.

Henri Urscheller et Prosper Levot, écrivent que les moines, horrifiés par l'indignité de leur abbé, Cosme Ruggieri, avaient à sa mort, le 28 mars 1615, martelé ses armoiries et rayé de la liste de leurs abbés.
A l'un des 3 pignons sud de l'église apparaît, un blason non identifié qui a fait l'objet d'une communication au Cercle d'histoire locale, suivie d'une relation dans la presse.
Une crosse en "pal", au dessus et au milieu de l'écu, indique que c'est celui d'un abbé.
Sur l'un des côtés de l'entourage, on peut lire, malgré le lichen envahissant, le chiffre 4, qui a suscité de nombreux commentaires.
Tout bonnement, une paire de jumelles, au soleil levant, en lumière rasante, montre aisément que le fameux 4, si chargé d'interprétations, est le dernier chiffre de la date 1614, époque où Cosme Ruggieri était bien vivant.
C'est donc son blason.
L'Armorial général de J.P. Reistap note pour la famille italienne Ruggieri trois blasons différents suivant diverses branches : Padoue, Padoue-Véronne et Rome.
Le blason ayant été bouchardé, complètement lisse ne permet pas de trancher, car on ne peut identifier aucun détail des meubles, les pièces qui chargent un écu.

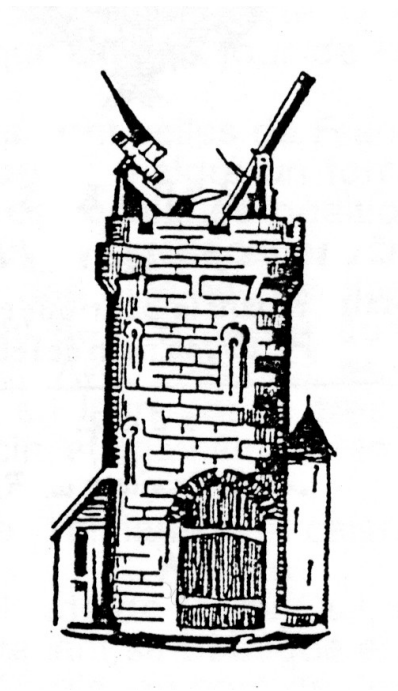

"Je ne blâme, ni ne loue, je raconte". Talleyrand.

LE NOMDE LA ROSE…

Il y a un roman policier de ce titre porté à l'écran ; cela n'arrive pas que dans les films, lisez plutôt.

Acte de décès de Venerabilis frater Raphaël Bazin (15 janvier 1653) (1) .

La mort du Père Bazin suscita quelque émotion comme on peut le voir par la note qui accompagne son acte de décès et qui est restée lisible quoique rayée.

"Religieuse et dévote personne, Frère Raphaël Bazin, Moyne de l'abbaye de Saint-Mathieu et prestre mourut le 15e jour de janvier 1653, après avoir resseu les Saints Sacremens de notre mère Sainte Eglise par moi, soubsignant, vicaire perpétuel de la paroisse de Saint-Mathieu. (2)

Son corps fut -ouvert (3) et fut enterré le lendemain 16e jour du mois de janvier en l'église de ladite abbaye".

"Nottés que le dit frère Bazin fut soubsonné d'avoir été empoisonné par frère Rupert Le Tourneux, prestre qualiffiant prieur claustral de ladite abbaye de Saint-Mathieu (4).
Hamon Grall, vicaire."

P. Levot dans la plaquette "L'abbaye de St Mathieu" nous dit qu'au XVIIème siècle, l'abbaye était bien déchue de son rayonnement et de sa splendeur.

"Des procès-verbaux de 1618 et de 1624 constatent qu'on y voyait alors que quatre religieux et d'après un troisième procès-verbal du 13 avril 1639, il n'y en avait que deux ; encore avaient-ils abandonné l'abbaye ou l'office divin était célébré, plus ou moins souvent par quatre prêtres séculiers, au nombre desquels était le vicaire perpétuel de la paroisse".

Le vicaire perpétuel Hamon Grall était payé 200 livres pour ce faire (5).

En 1653, année de la mort du Père Bazin la discipline était donc relâchée depuis longtemps et la situation de l'abbaye déplorable.
Le Renouveau arrivera deux ans plus tard quand l'abbé commendataire Louis de Fumee passera un accord avec les Bénédictins de la Congrégation de St Maur qui travaillaient depuis plusieurs années à la réforme de l'Ordre. L'Eglise fut réparée et le service divin de nouveau assuré. (6)

(1) Cité dans un manuscrit inédit de l'abbé F.M. 1899

(2) C'était le titre du Recteur de la paroisse de St Mathieu, distincte alors de celle de Plougonvelin.

(3) Autopsié

(4) Prêtre ayant la qualité de Prieur dans une abbaye : c'est lui qui gouverne les religieux à la place de l'abbé commendataire.

(5) Transaction du 8 juin 1649 cité dans le 6e inventaire des pièces qui sont dans leCRartrier de l'abbaye de St Mathieu.

(6) en 1665, 10 moines réformésd'après le rapport de Colbertde Croissy, l'un des frères du Grand Colbert.

VIEILLES PIERRES DE SAINT-MATHIEU

Quand, en juillet 1796, Budoc Provost acquit l'abbaye de Saint-Mathieu, à l'exclusion de l'église et du donjon, il s'empressa, de la démolir et d'en vendre les matériaux.

Aussi ne peut-on être surpris, qu'à Saint-Màthiéu, Michel Le Ven, il y a une quarantaine d'année, en aidant à la démolition d'un âtre, ait trouvé une pierre de taille armoriée,d'environ 80cm sur 80cm, protégé du feu parce que retournée.

Il s'agit d'un blason,surmonté d'une mître et d'une crosse emblèmes de la dignité et du rang des abbés de Saint-Mathieu.

La représentation, des armes, en termes d'héraldisme est de gueules (rouge), à bande d'or : ce sont les armes des Menou. Elles sont encadrées de deux rameaux.

Il y eut deux abbés de Menou, Louis de 1658 à 1702 à qui succéda son demi-frère Claude 1702 à 1721.

Sur des gravures anciennes de l'abbaye, la porte voûtée d'accès actuelle était surmontée d'un écusson aux armes de Bretagne, toujours existant et conservé au musée des "Amis de Saint-Mathieu"; sur les piliers latéraux, de part et d'autre de la porte deux autres écussons, à hauteur d'homme, dont à droite, celui qui à été retrouvé parfaitement reconnaissable. Son ancien emplacement est toujours visible dans la maçonnerie. La date 1672 apparait au dessus de la porte sur des reproductions anciennes, ce qui met la construction à l'époque du premier abbé de Menou.

A un moment où l'on parle de la mise en valeur de l'abbaye ces identification et localisation sont intéressantes, le troisième blason ornant cette entrée monumental, martelé,est toujours visible dans la maçonnerie, mais malheureusement inidentifiable.

Michel Le Ven estimant qu'il est seulement dépositaire de cette pierre chargée d'histoire,a refusé jusqu'ici de s'en séparer, ne voulant pas, qu'en dehors de toute signification, elle aillle moisir dans un musée quelconque ou orner le jardin d'une maison moderne.

Par respect du passé et de son héritage, il en fait don à condition qu'elle retrouve sa place primitive.

La mairie de Plougonvelin entreprend les démarches nécessaires auprès de 1' architecte des Monuments Historiques.

Le dénouement de cette histoire vieille de 10 ans est lamentable.

L'architecte des Monuments Historiques, en fin 1996, circonvenu, donna un avis défavorable à la remise en place du blason. Le généreux donateur reprit alors son bien car les charges de la donation n'avaient pas été respectées.

Il est stérile d'épilo ement que ses fils jetèrent sur l'indignité du ouvent inavouables, dans lesquels la mise en lace.

L'épilogue est l'his Monsieur Seguin qui, après avoir lutté toute la loup au petit matin.

Pierre armoriée (blason des Menou)

A Saint Mathieu, disparition d'orfèvrerie- sacrée :

- en 1518 : au monastère. A partir de la fin du XVe siècle, l'abbaye de Saint -Mathieu fut mise en commende, c'est à dire qu'il n'était plus nécessaire de faire partie de la communauté religieuse pour être promu à la dignité d'abbé qui se conférait à tout venant, même à des laïques pourvu qu'ils fussent bien en cour.... Son rôle se bornait à administrer pour le mieux le temporel de son abbaye, ce qui lui donnait droit à la jouissance du tiers des revenus du monastère...(1)

Au religieux la communauté était dirigée par un prieur claustral.

Henri le Jacobin, dont la famille de noblesse ancienne était originaire de Saint Pol de Léon, devint abbé commendataire de Saint Mathieu en 1515. C'était un homme cupide qui, trouvant insuffisante la part de revenu qui lui revenait, dépouilla l'abbaye de son trésor.

Le 3 Juillet 1518 les moines, écorchés, portent plainte au Conseil ducal au motif que " Henri le Jacobin leur avait enlevé plusieurs biens , joyaux , reliquaires et autres choses appartenant à la dite abbaye, et entre autres choses une châsse et reliquaire d'or, ayant deux angelots d'argent à le soutenir, le tout valant environ 12 écus angelots d'or"(2) L'angelot était une monnaie française d'or, à l'effigie de l'archange Saint Michel, d'où son nom.

Une enquête fut prescrite, mais les documents encore existants étant fragmentaires, la suite n'en est pas connue.

Ce qui est certain c'est que le reliquaire d'or ne figure plus sur les inventaires ultérieurs.

Le seigneur abbé, ne semble pas inquiété car il est convoqué le 17 novembre 1520, au Conseil, à Nantes, pour s'expliquer sur une somme de 400 livres touchant un certain Gilles Carré. (3)

- en 1728 : à l'église paroissiale Notre Dame de Grâce.

Dans la nuit du 14 au 15 décembre 1728, l'église paroissiale de Saint Mathieu est cambriolée: un calice et sa patène sont emportés.

Le voleur est rapidement identifié et arrêté. C'est un certain Tanguy 1'Hostis, tailleur de pierre, de Plourin. Lors de son arrestation, il était armé d'un pistolet dont il ne se servit pas. Le procès nous apprend qu'il avait la conscience bien chargée.

Agé de 27 ans, il ne parlait que breton et le procès se déroula par l'intermédiaire d'un interprète devant la Cour Royale de justice de Brest, sous la présidence de Hervé de Kersauzon, sénéchal.

Voici un extrait de la condamnation en date du 24septembre 1727 :

"……. Pour réparation de quoi et des autres cas mentionnés au procès, l'avons condamné d'être pris et appréhendé par 1' exécuteur de la haute justice et être pieds nus, la corde au cou et une torche ardente à la main, du poids de 2 livres, conduit à la porte et principale entrée de l'église Saint Louis, à haut voix et à genoux, demander pardon à Dieu, au Roi et à la Justice; ensuite mené au pied de la potence plantée au milieu de la place de cette ville pour y avoir le poing droit coupé, après quoi pendu et étranglé à la dite potence, jusqu'à ce que mort s'en suivre; le dit l'Hostis préalablement appliqué à la question (torture) ordinaire et extraordinaire pour avoir révélation des complices, et ordonne que son cadavre soit exposé sur le chemin de Brest à Landerneau… " (4)

Un simple mot en fin du dossier de procédure: exécuté.

Au début du siècle dernier, François de Neufchâteau, homme politique, écrivain et poète à ses heures, rimait

" De fripons à fripons, il est bien des degrés,
Les petits sont pendus et les grands sont titrés."

1) Henri Urscheller. La pointe Saint-Mathieu. Brest l892.
2) A.D. 44 B 24 . Fo 155 R.
3) A.D.44 B.25
4) A.D.29 Juridiction de Brest, B.2163.

La mesure du temps
1'horloge du monastère de Saint Mathieu, (1791 et 1793)

C'est au cours du 15ème siècle que l'horlogerie mécanique arrive à un stade d'évolution décisif, atteignant ses premiers développements importants en Allemagne.

Jusqu'au 14ème siècle la mesure du temps s'est effectué seulement à l'aide du cadran solaire, du sablier, et de la clepsydre (horloge à écoulement d'eau.)

Au 19ème siècle, le développement du chemin de fer et la nécessité d'établir des horaires pour les trains ont amené les Etats à adopter une heure légale dans chaque pays.

Auparavant chaque ville et chaque bourgade vivait à son heure solaire. " Cui domus , huic hora", suivant la devise d'un cadran solaire, dont la traduction libre est : chaque maison a sa propre heure. A nos latitudes, l'heure change d'une minute tous les 18 Km lorsque l'on se déplace d'est en ouest.

La cloche de l'église de la paroisse rythmait la vie des gens, sonnant l'Angelus le matin, midi et soir, appelant aux offices, carillonnant les mariages et baptêmes, sonnant le glas des décès et donnant l'alarme par le tocsin.

Les villes et les bourgades un peu importantes, ainsi que les monastères pour régler l'heure de l'office, eurent à cœur de posséder une horloge mécanique, qu'il fallait bien régler, quand le soleil le permettait, sur un cadran solaire.

Il n'y avait pas alors d'horloge parlante.

Au milieu de l'abbaye de Saint Mathieu se dresse une tour carrée, écourtée lors de la construction du phare, dans laquelle se trouvaient , avant la Révolution, les cinq cloches de l'église, l'horloge du monastère et la lanterne servant de phare.

Le 31 décembre 1790 les moines durent abandonner l'abbaye.

Voici la délibération que prend le 31 juillet 1791 le conseil municipal du Conquet qui demande au Directoire du District l'horloge du monastère, c'est le procureur syndic qui parle: " Qu'il est de la plus grande utilité pour les citoyens de cette ville qu'il y ait une horloge tant par rapport à l'heure fixée pour la messe matinale que par rapport au grand nombre des ouvriers et journaliers qui travaillent dans les différents chantiers du port au calfatage et à l'entretien des bateaux; lesquels faute de savoir 1' heure, commencent et finissent leur journée quelquefois. plus tôt, quelquefois plus tard, ce qui en raison du grand nombre peut être très onéreux à ceux qui font travailler.

De plus, la majeure partie des habitants de ce pays, étant marins, est obligée de s'embarquer de jour et de nuit suivant les marées dont ils ne peuvent connaître les heures que lorsqu'ils voient la mer ou qu'ils entendent une horloge.

Il serait donc très utile pour eux qu'il y ait une horloge qu'ils entendent de chez eux le jour et la nuit, pour pouvoir profiter de l'heure qui serait convenable en raison de la marée.

Pour ces raisons et autres, vous trouverez peut être convenable de demander à l'administration supérieure qu'elle nous accorde l'horloge de la ci-devant abbaye de Saint Mathieu avec son timbre, vu que cette abbaye est absolument évacuée.

Vous êtes d'autant plus fondé à croire que vous obtiendrez cette demande à raison de la population et de l'importance de l'endroit, et qu'il n'y a point de petit bourg, ni petite paroisse qui n'ait son horloge pour sa commodité...."

Le Conquet, malgré cette délibération bien argumentée n'obtint pas satisfaction.

A une vente du 3 décembre 1793 des biens de l'abbaye, "l'horloge est proposée aux acheteurs éventuels. La mairie du Conquet ne se manifeste pas.

Le procès verbal dit " et après avoir mis l'horloge à 1' encan, sur ce personne n'a voulu la faire valoir, nous l'avons déposé chez le dit citoyen Alexandre Gilet, officier municipal."

Tas de ferraille, elle devait rester rouiller dans une grange.

Depuis 1735 l'église de Plougonvelin possédait une horloge installée par Hervé Guéguen,et payée environ 300 # par la fabrique de la paroisse. (A.D.29 187 G 5.)

Marché, en date du 12 décembre 1564, de Jehan Forget avec Guillaume Soubigou pour une "movière fairé d' horologe sonant à quadran" payé 20 livres à livrer pour "La feste de Pasques prochaine venant"
Ce dessin est extrait de la plaquette sur l'église Saint Melaine de Morlaix avec l'aimable autorisation de l'auteur : Y.P Castel, chercheur à l'Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France.
"movière fairé" veut dire mouvement en fer. Cette représentation du XVIe siècle est intéressante, car on distingue le timbre et son marteau, les fils des poids et le cadran. Le balancier, appelé foliot n'est pas représenté.

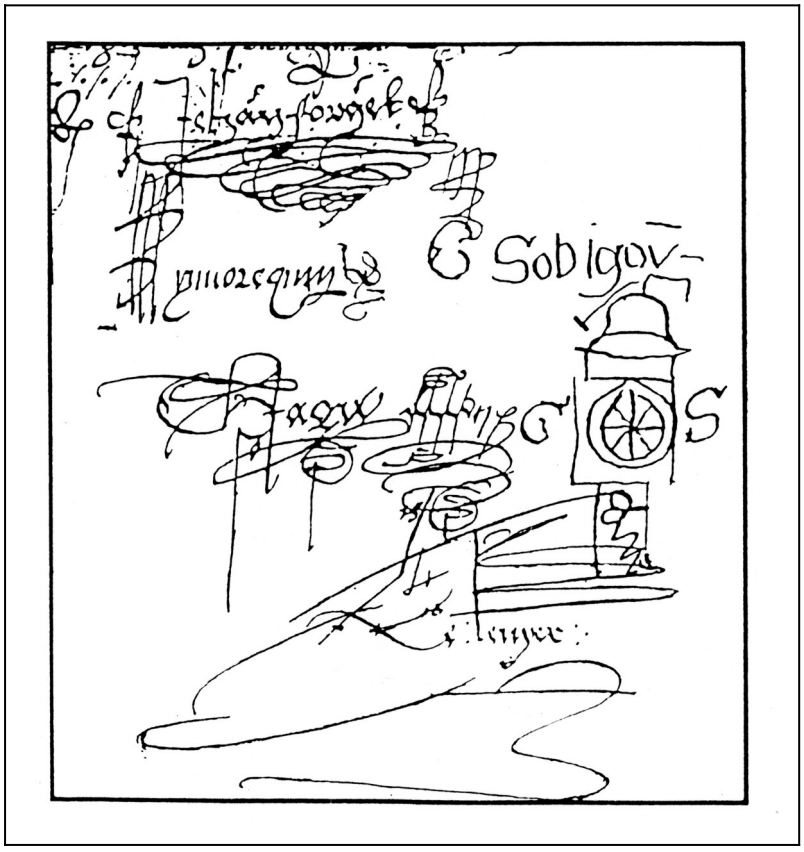

Un conte sanglant :
La vengeance de Saint Mathieu.

Un inventaire de 1634 signale parmi les reliques précieuses du monastère de Saint Mathieu, " un grand vase d'argent où est notable portion du chef de Saint Mathieu; au bas était une inscription formulant 1'anathème contre quiconque aurait dérobé, mis en gage, vendu ou fait vendre ce reliquaire."

L'anathème au sens strict est une sentence d1excommunicatior d'exclusion de l'Eglise, mais peut être pris dans le sens de maléfice,

La légende raconte que vers la moitié du 6ème siècle, des marchands léonards qui avaient été, avec leurs navires, trafiquer en Egypte, volèrent, ce qui se faisait beaucoup à l'époque pour les reliques, la tête du glorieux apôtre et évangéliste, et l'amenèrent en Bretagne, où, un naufrage miraculeux la fit déposer à l'endroit où Saint Tanguy fondait un monastère, celui de Saint Mathieu.

Les reliques du Saint patron de l'abbaye, furent, dit-on, volés par des pirates normands, mais revinrent après la quatrième croisade terminée en 1204 : il en est fait mention dans un acte de donation de Hervé 1er de Léon, fait en 1206 .

Le Saint, après avoir tant bourlingué, voulut que sa tête resta sur place et inspira l'inscription promettant le châtiment du sacrilège ; il se promit d'y veiller.

En 1292 une flotte anglaise commandée par le comte de Leicester pilla l'abbaye. A l'inventaire du butin " on trouva, parmi les objets volés quelques vases sacrés...et la tête de Saint Mathieu. Mais l'amiral anglais, sachant combien il est difficile de rester maître absolu de son bâtiment avec une tête d'apôtre à bord la fit sagement restituer aux moines, avec tous les objets ayant appartenu au culte, à l'exception du vin de messe qui reçut une destination profane1 La tradition veut que " quand les Anglais regagnaient leur vaisseaux avec leur butin, le Saint apôtre leur était apparu et en avait ordonné la restitution ".

La crainte des représailles du Saint fut telle que la relique survécut aux nombreuses guerres et pillages ultérieurs: guerre de Succession , descente des Anglais en 1558...

On arrive à la Révolution de 1789.

- Le 2 novembre 1789 : Mise à la disposition de la Nation des biens du clergé.
- Le 13 février 1790 : Suppression des ordres religieux contemplatif
- Le 22 mai 1790 : Inventaire de l'abbaye de Saint Mathieu.
- Le 31 décembre 1790 : Les quatre moines et le frère convers quittent 1'abbaye.

L'argenterie, les reliquaires et les vases sacrés sont entreposés à Brest.

- Le 11 mars 1792 : Estimation et pesée par deux marchands orfèvres du trésor du monastère, dont, " trois reliquaires de chef de Saint en argent doré : 17 livres 7 onces ".

Dans ce lot se trouvait le vase reliquaire contenant la tête de notre Saint.

La totalité de l'argenterie fut alors envoyée à la monnaie de Nantes pour y être fondue.

La relique elle même fut à jamais perdue.

Ensuite tout se passe comme si une malédiction, un mauvais sort poursuivait le Directoire du département, responsable de la profanation.

En juillet 1793 les 30 administrateurs du département du Finistère sont décrétés d'accusation publique et sont incarcérés au Fort-la- Loi, le château de Brest.

Le 22 mai 1794, 26 des 30 administrateurs sont guillotinés sur la place du Triomphe du Peuple, actuellement place du Château. Ce fut une boucherie.

Le bourreau, Ance, un être abject aux goûts morbides rangea soigneusement au fur et à mesure des exécutions, les têtes coupées le long de l'échafaud pour augmenter l'effroi de suppliciés suivants.

L'histoire officielle a retenu que les 26 administrateurs du Finistère, girondins accusés de fédéralisme, furent victimes non de la vindicte de Saint Mathieu, mais de leurs frères ennemis les Jacobins.

Le Tribunal Révolutionnaire de Brest, pendant la Terreur prononça au total 70 condamnations à mort. Cette exécution massive frappa les imaginations; certains y virent le doigt de Dieu.

Les citations sont tirées des histoire de l'Abbaye par Prosper Levot et Henri Urscheiller.

Découverte d'une mesure de capacité, en pierre, à Saint-Mathieu

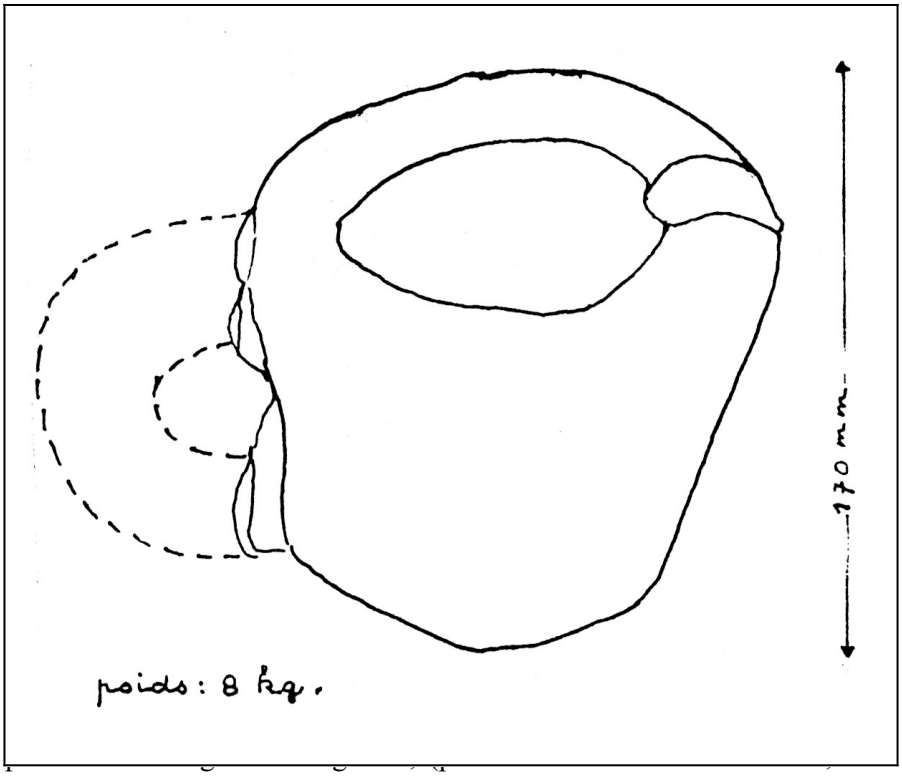

En cultivant la [illegible] de Saint-Mathieu, ancien cadastre de 1841), Joseph Gouzien déterra une mesure ancienne, à vin, en pierre. Le lieu de la trouvaille est presque contigu à l'angle nord-est de l'enclos muré des jardins de l'abbaye.
C'est une sorte de pot, en granité à grain fin, amputée malheureusement de son anse, inscriptible dans un carré de 170 mm et pesant 8 kg ; sa contenance est de 0,600 1. Le fond est astucieusement galbé de façon que la pierre, posée sur le rebord d'une table puisse être vidée, en l'inclinant, sans être soulevée.
Il s'agit d'un étalon mesure féodale de liquide, à vin, d'une capacité d'une demi-pinte, mesure de Saint-Mahé, d'un cinquième plus grande que la pinte royale qui faisait donc à peu près un litre.
La destination de cette découverte a été confirmée par Michel Le Goffic, l'archéologue départemental et par l'exposition de 1991, à Daoulas, sur la " Bretagne au temps des Ducs ", où une mesure identique était exposée.
Le droit de mesurage s'appelait minage, du mot mine employé dans beaucoup d'endroits pour désigner le boisseau .
"C'était un droit d'une étonnante complexité dans la sénéchaussée de Brest-Saint-Renan où chaque terroir disposait pour les graines, d'une unité particulière, notamment sur la côte, reflet d'un monde cloisonné et conservateur"
Dans le ressort de la sénéchaussée de Brest-Saint-Renan, le rentier de 1544 des biens de la Couronne cite 10 mesures de graines différentes ! (1)
La seigneurie de Saint-Mathieu possédait le droit de minage clairement affirmé dans l'aveu de Louis de Menou rendu au Roi le 6 mai 1671.
" Item, haute, basse et moyenne justice, droit de police et mesures, à bled et vin.... sur l'étendue du fief et juridiction d'icelle. Déclarant la dite mesure de bled consister en quart moins que la mesure royale de Saint-Renan, Le boesseau de ladite Abbaye, appelé boesseau Mahé ne contenant que six hanappées ou hanterlées, au lieu que le boesseau royal de Saint- Renan en contient huit. Et au regard de la mesure de vin déclare la pinte estre plus grande que la Royale de Saint-Renan d'une cinquième partie et les autres mesures ainsy à proportion de la pinte, laquelle mesure de vin s'observe généralement dans les paroisses de Saint-Mathieu, de Plougonvelin et trefve de Lochrist suivant les jauges anciennes." (2)
Même au port du Conquet, les mesures Mahé n'étaient pas les seules utilisées.
Dans un aveu du 16 janvier 1730, rendu au Roi, Olivier Mol, seigneur de Kerjean, déclare posséder outre la seigneurie de Saint-Haouen, " le droit de voyerage (police) au port et havre du Conquet avec

tout droit de pêche, et prendre de chaque navire étranger, qui ne sont de Plougonvelin, trêves de Lochrist et de Lanfeust, déchargeant au havre du Conquet :

- pour le vin 16 quarts mesure de Saint-Mahé
- pour le blé 8 boisseaux mesure de la rive du Conquet
- pour le sel 8 boisseaux mesure de la rive du Conquet
- pour le charbon 8 boisseaux mesure de la rive du Conquet à charge de tenir les dittes mesures sur la ditte rive.

Aussi de garder que les étrangers ni autres ne jettent leur lestage au dit havre...." (3)
A la fin de l'Ancien Régime les mesures particulières qui servaient à la perception des redevances en nature étaient contrôlées par les tribunaux.
Voici des extraits, en date du 11 janvier 1783, des minutes du greffe du siège royal de Brest de vérification des mesures de Saint-Mathieu présentées par François Marie Floc'h de la Maisonneuve, procureur fiscal de l.'abbaye, " faite par le moyen d'un boisseau de froment pris à l'hôpital général des pauvres de cette ville et mis dans la mesure de boisseau en cuivre rouge déposé en notre greffe."..
Les mesures en bois des moines furent jugées correctes et furent apposées " sur toutes et chacune des dites mesures en bois les marques ordinaires de jaugeage et étalonnage " et "le juge permet aux sieurs abbé, prieur et religieux de Saint- Mathieu de percevoir leurs rentes, chefrentes, et autres droits en grains par le moyen des dites mesures, déclarées bien et dûment vérifiées, jaugées et étalonnées."
Il y a des frais : 6 livres au jaugeur, tant pour le jaugeage que l'étalonnage, 3 livres au portefaix qui a porté le boisseau de froment de l'hôpital au tribunal et retour,20 sous à l'hôpital pour le dégât fait dans le grain, 12 livres
de vacations au bailli etc..(4)
A la suite de la nuit du 4 août 1789, les lettres patentes du Roi, données à Paris le 28 mars 1790, abolirent les droits seigneuriaux de minage : "les étalons, matrices et poinçons qui servaient à l'étalonnage des poids et mesures seront remis aux municipalités des lieux, qui paieront la valeur et pourvoiront à l'avenir gratuitement à l'étalonnage et vérifications des poids et mesures."

1) Le rentier de 1544 des Biens de la Couronne a été publié en 1984 par l'Institut Culturel de Bretagne.
2) Archives de Loire Atlantique B.823.
3) Archives de Loire Atlantique B.1020.
4) Archives du Finistère 6 H 6.

Le "Gibet des moines"

Tout le monde connaît, à la pointe Saint-Mathieu, à droite de la route qui mène à l'abbaye en ruines, ce que les guides appellent le "gibet des moines", deux croix jumelles du XlIIème siècle (?) montées sur des stèles à cupules de l'âge du fer.

Michel de Mauny, dans "Le Pays de Léon" a judicieusement noté que ces croix n'ont rien de commun avec les gibets anciens faits de grandes colonnes équipées de poutres telles qu'elles subsistent à Saint-Vougay, au château de Kerjean. Il fallait plus de hauteur et plus d'espace pour dresser les" fourches patibulaires", qu'il n'y en a sous les deux croix de Plougonvelin.

De fait, le nom de "gibet des moines" est récent. F. Brousmiche, dans le "Voyage dans le Finistère en 1828 , 1828 et 1830", n'en parle guère. Mais, comme il ne mentionne pas les croix elles-mêmes, on peut objecter que ici, l'argument du silence n'est pas suffisant pour conclure. Vers la même époque, les géomètres du cadastre, en 1841, nomment le champ E 907, "Parc an diou Groas", et "Tachen an diou Groas" les parcelles E 52 à 56. Deux siècles plus tôt, même constatation d'après un aveu conservé aux Archives départementales de la Loire-Atlantique (B 823), du 6 mai 1671, où Louis de Menou, abbé de Saint-Mathieu, consigne les possessions de l'abbaye. Après les dépendances du vieux moulin de "Goasel" , vient le "Parc Secrétain" situé entre les deux grandes croix et la Croix neuve", désignations qui paraissent sans équivoque. A joutons que la carte au 1/10000 de 1910 marque les croix sans les nommer. Or, les gens du cru disent encore "an diou groas", les deux Croix, tout simplement.

Tout cela néanmoins ne suffirait pas pour se prononcer définitivement. Car les moines avaient le droit de haute, moyenne et basse justice dans l'étendue de leurs fiefs, un droit qui leur conférait celui de dresser un gibet. Pour y voir clair, il faut revenir au document de 1671 cité plus haut. Après les "deux grandes croix", il évoque un lieu-dit placé à une distance assez respectable pour qu'il n'y ait guère de confusion possible. L'aveu connaît en fait un "Creach an Justice" dans un passage qu'il faut citer car il désigne d'autres lieux-dits dont les noms demeurent transparents après trois siècles :
" Item en ladite paroisse de Plougonvelen au teroir de "Godines" près le village de "Saint-Merzin" (Marzin), une maison et convenant appelé le convenant de Godines appartenant ausdits Cloistriers (moines) situé sur le bord de la mer entre Saint-Mathieu et Berteaume, avec ses aires, jardins, courtils, parcs, terres, issues, franchises et servitudes, avec la montagne ou franchise appelée creach an justice dépendant de ladite maison de Godines, avec droit de champart sur icelle montagne en ce qu'il n'en est pas en propre ausdits Cloistriers. Ladite montagne tenant vers l'Oriant au ruisseau qui descend de Godines au port Saint-Merzin, du midy à la mer qui conduit à Brest (le goulet), du couchant au moulin et franchise du "Vaesré", du septentrion au deux parcs dits "Potern" à une pièce de terre appartenant à Marie Jaffredeau..."

"Godines" ou "Gaudines" joint, en vieux français, selon Bernard Tanguy, l'acception de "fille de joie" à celles de "feuillée, bocage, bois". Dérivé du germanique "Wald" "bois", il donne en français "gaud", fréquemment attesté en toponymie. Pour le sens, on choisira..., selon le bon plaisir.

"Creach an Justice", "la colline de la justice", est une justice parmi tant d'autres. Ailleurs, comme près de la Croix rouge à la sortie de Morlaix, le cadastre choisit le nom de fourches patibulaires. C'est la même chose. Le vrai Gibet des moines serait donc "Creach an Justice".

Mais une question demeure. Pourquoi "Creach an justice" n'est-il pas sur le grand chemin qui va de la pointe Saint-Mathieu à Saint-Pol-de- Léon, la fameuse "transléonarde" antique ? Sa situation discrète serait-elle redevable à une réticence compréhensible pour un gibet proche de la porte d'une abbaye? Réponse morale qui n'a sans doute aucun sens, car il n'y a pas, dans ces parages, que des chemins terrestres. Il y a la route de la mer. "Creach an Justice" se dresse face au Goulet, à l'entrée de la rade de Brest. Ces fourches patibulaires auraient alors pour fonction d'adresser leur message de crainte salutaire aux g[illegible] paysans, sans doute pacifiques, du bas Léon.

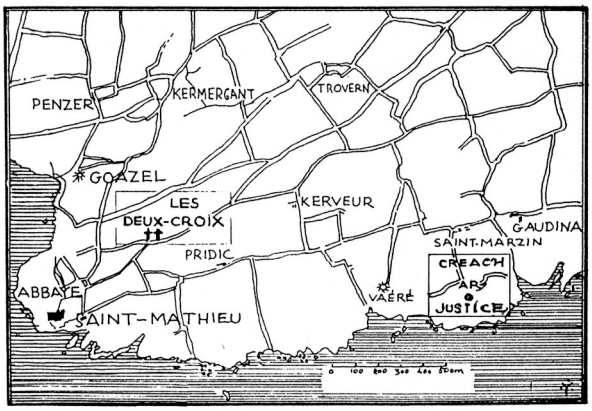

Y. P. Castel, Y.Chevillot

Cet article a paru dans [illegible]que du Finistère 1989
Reproduction avec l'auto[illegible]

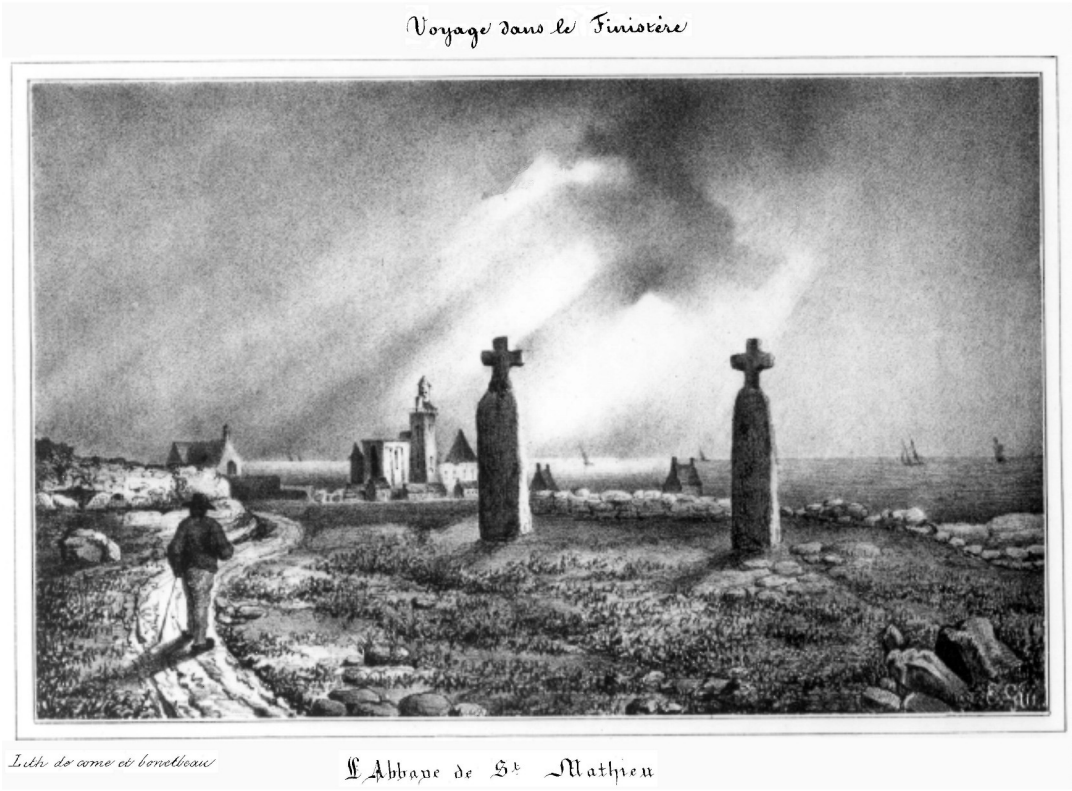

L'Abbaye de St. Mathieu

"Voyage dans le Finistère" de Cambry (1835)
Edition d'Emile Souvestre

Lithographie extraite du Voyage dans le Finistère de Cambry. Edition d'Emile Souvestre. 1835.

LA SEIGNEURIE ABBATIALE DE SAINT-MATHIEU.
à la veille de la Révolution.

La plupart des terres de Plougonvelin et la totalité de celles de Saint-Mathieu étaient du fief, c'est à dire, dépendaient du seigneur de Saint-Mathieu.
Une seigneurie ecclésiastique, avec les mêmes pouvoirs qu'une seigneurie laïque, peut surprendre. La féodalité est née des désordres des premiers carolingiens.
"Ainsi se constituèrent, nous dit le père Marc, dans son histoire de l'abbaye de Landèvennec, par la force des choses, et parallèlement aux seigneuries laiques, dont elles sont souvent le reflet, abbés et seigneurs étant issus des mêmes familles, des seigneuries monastiques où les devoirs et charges des vassaux...sont les mêmes et l'organisation administrative calquée sur les premières."
Quels étaient ces droits ?
- Le droit de banalité de "moutte" et de four, c'est à dire un monopole avec obligation pour le vassal, dans la banlieue (un rayon de 4500 mètres) d'aller moudre son grain au moulin de Goazel et de cuire son pain au four banal du bourg de Saint-Mathieu, contre évidemment redevance.

Les paysans n'ont pas grande estime pour les meuniers : leur chemise, disent-ils, prend tous les matins un voleur.
"Ils ne manquent jamais de ruser pour frustrer les moutaux, (ceux qui font moudre) soit par l'alliage de graines de moindre prix, soit par l'aspersion qu'ils savent faire à propos de la farine sortant du moulin, pour conserver toujours le poids légitime..." se plaint le cahier de doléances de Plouarzel.
- Le droit de colombier et de chasse.

L'abbaye possédait au nord-ouest, en bordure de mer un pigeonnier dont les hôtes se nourrisaient gratuitement alentour. Les nobles des manoirs avaient le privilège de la chasse en toute saison.
- Le droit de "minage", c'est à dire de mesure. La capacité du boisseau dit de Saint-Mahé et de la pinte pour mesurer les liquides était différente de celle du roi, celles de la sénéchaussée de Saint-Renan, transférée, à l'époque, à Brest : cela facilitait le recouvrement des taxes
- Le droit d'avoir une cour de justice.
- Les "lods et vente", droits dus au seigneur en cas de mutation d'héritage, ainsi que droit de rachat, très lucratif, perçu sur tous affèagements nobles et roturiers.
- L'usurpation seigneuriale des biens communaux, malgré le droit d'usage acquis et prescrit au cours des siècles, avec la complicité du parlement, cour suprême de justice composée de 98 nobles, tous gros propriétaires fonciers.

La clôture des terrains vagues pour mise en location est considérée, par la recteur de Plougonvelin, en 1774, à la suite d'une enquête de son évêque sur la mendicité, comme la cause principale de l'extrême pauvreté de 135 habitants de Plougonvelin à l'époque, qui ne pouvaient plus y faire paître leur vache.
- La dîme est la part des récoltes devant revenir à l'église pour son entretien.

Les grosses dîmes portaient sur le froment, le seigle, l'avoine et les menues, sur les fèves et pois. Le blé noir, le lin et le chanvre semblent exclus à Saint-Mathieu.
Les paroissiens de Plougonvelin se plaignent d'être "dixmés" à la douzième gerbe alors que, dans le reste du diocèse de Léon, le taux est trois fois moindre : la trente sixième.
L'abbaye de Saint-Mathieu levait la dîme dans de très nombreuses paroisses du Léon, soit sur une partie seulement de leur territoire, soit sur une proportion du revenu total ; il fallait bien qu'il reste un peu au recteur pour vivre.
C'est le cas de Guilers où la dîme est partagée moitié entre le recteur et les moines. Les paroissiens, qui aiment leur pasteur, sont furieux qu'il soit privé d'une partie du revenu qu'ils lui versent et demandent, dans leur cahier, la suppression de l'abbaye de Saint-Mathieu "riche de près de 20 000 livres de rentes" et "ne comportant que trois religieux". Il y avait en réalité un moine de plus et 2000 livres de revenus en moins.
Les prêtres de Plougonvelin, Saint-Mathieu, Lochrist-Le Conquet privés de cette source de revenus par le "gros décimateur", étaient payés à la "portion congrue" par l'abbé commendataire, Adrien de Robien, vicaire général d'Auxerre, sur le tiers des revenus de l'abbaye qui lui revenait bien qu'il n'y avait jamais mis les pieds : 700 livres pour chacun des deux recteurs, de 300 à 350 livres pour les vicaires.

La congrue n'a pas le sens usité actuellement de Smig ecclésiastique, mais celui de rétribution suffisante et normale pour vivre : le contraire d'incongru.
Il n'y avait, parmi les 120 paroisses du diocèse de Léon, que 9 où les prêtres desservants privés de la dîme, percevaient la congrue.
En conclusion :
On était loin de l'époque des grands ordres monastiques qui firent la Chrétienté. A la veille de la Révolution, les ordres réguliers, en pleine décadence, sont mal supportés : "Nous disons ces abbés, ces prieurs commendataires, ces couvents reniés qui s'endorment mollement dans l'indolence, ne rendent aucun service à l'église et sont, pour ainsi dire, membres inutiles de l'état. Ils enfouissent dans leurs cloîtres des trésors qui devraient accroître la masse des finances de l'Etat en soulageant le menu peuple" (cahier de Plouarzel). C'est un peu exagéré car l'abbaye de Saint-Mathieu, en 1789 avait son église en ruines et était perdue de dettes.
Les classes rurales avaient un sort peu enviable, écrasé de charges et d'impôts : elles ne rechignaient pas devant l'effort s'il était partagé.
Elles demandaient la fin des privilèges et abus des deux autres ordres, les mêmes droit et une égale considération ; une représentation aux états de Bretagne qui se réunissaient tous les deux ans pour voter les impôts, et à la commission intermédiaire qui administrait la province dans l'intervalle, car tous les représentants du tiers-état, avec l'exclusion des paysans, étaient ces bourgeois, qui "firent et confisquèrent la Révolution".

AVEU RENDU PAR LOUIS DE MENOU
abbé commendataire de l'abbaye de St. Mathieu, le 6 mai 1671.
(A.D.44 B 823.)
(L'orthographe et la ponctuation de l'original ont été respectées.)

C'est l'adveu que Messire Louis de Menou Seigneur de la Roche Allay, Genilly et Abbé Commendataire de l'Abbaye de St. Mathieu autrement St Mahé fins de terre Ordre de St Benoist, diocéze de Léon en la basse Bretagne rend en la dicte qualité d'Abbé au Roy nostre sire des Seigneuries, terres, héritages, domaines, fiefs, rentes, cheffrantes, dixmes, prémices et autres droits que la dite Abbaye tient prochement du fief du Roy soubz sa Jurisdiction Royale de Saint Renan et Brest à son hommage le cas advenant et à charge de prières et oraisons pour la santé et prospérité du Roy et de toute la maison Royale.
SCAVOIR est l'adite abbaye et Monastère de Saint Mathieu situé sur une pointe de Rochers advencans dans la grande mer oceane au bout du bas Léon consistant en son Eglise, maisons jardins, colombier, fonteines, vivier, issues, franchises, servitudes, despendances et appartenances donnant du coté d'Orient sur la grande place qui suit le champ de foire à l'occident sur la grande mer, au midy sur la Baye ou bras de mer qui conduit à Brest, et au septentrion sur la rue qui conduit de la ville de St Mathieu à la mer.
ITEM haute, basse et moyenne Justice, droit de police et de mesures, à bled et vin et autres polices requises civiles et criminelles exercées par les Juges de ladite Abbaye sur l'estendue du fief et juridiction d'icelles. Declarans ladite mesure de bled consister au quart moins que la mesure royale de St Renan, le boisseau de la dite Abbaye, appellé boesseau Mahé ne contenant que six hanappées ou hanterlées au lieu que le boesseau royal de St Renan en contient huit. Et au regard de la mesure de vin déclare la pinte estre plus grande que la Royale de St Renan d'une cinquième partie et les autres mesures ainsy en proportion de la pinte, laquelle mesure de vin s'observe généralement dans les paroisses de St Mathieu de Plougonvelen et trefve de Lochrist suivant les gauges anciennes.
ITEM le four à ban en la dite ville de St Mathieu avec son estable couverts d'ardoise, courtils, jardins et dépendances, ouvrant vers Orient sur la rue qui conduit de St Mathieu au Conquest.
ITEM subjection et droit de moulins ausquels les vassaux sont tenus d'aller moudre suivant la coutume.
ITEM le moulin de la dite Abbaye appellé le Goasel situé en la dite paroisse de St Mahé avec sa chaussée, bied, estang coulant d'eau jusqu'à la mer voisine, courtil, issues et servitudes donnant avec ses petites estables vers l'Occident. Sur le courtil et vallée dudit moulin, et ladite vallée sur la rive de la mer à l'orient sur ledit estang, au midy sur les parcs et garennes du Goasel, et au septentrion sur le chemin qui conduit du village de Penser à la rive de la mer, ledit ruisseau qui descend du dit moulin à la mer faisant séparation de la paroisse de StMathieu d'avec la trefve de Lochrist.
ITEM les deux grands parcs ou garennes du Goasel et au bas d'iceux le vieil estang et chaussée du vieux moulin sous trois enceintes de murailles et mazières tout à l'entour situez en la paroisse de St Mathieu donnant à l'Orient sur champs appartenans à plusieurs particuliers, à l'occident sur le champ ou garenne du Sr. de Kerian Mol, au midy sur le chemin qui vat de St Mathieu aux grands champs de Traousern et qui les sépare en partie avec les dits Goasels, et au Septentrion sur le grand chemin qui mène de St Mathieu à Lochrist.
ITEM deux autres parcs ou pièces de terre appelez le grand et petit Bodu, situez sur la pointe du Riguîn proche la mer dans la dite paroisse de St Mathieu avec leurs murailles tout autour.
ITEM un autre grand parc clos de mazières appelle le parc de l'Abbé vulgairement parc an Abban, dans la paroisse du dit St Mathieu et divisé depuis quelques années en deux par un fossé, donnant d'orient et du nord sur la terre du Sieur de Kerautrech, d'occident sur la ruelle qui va du Predic à Dournen, du midy terre du Sr. du Predic.
ITEM deux autres parcs aussy cernez de mazières tout autour, dans la dite paroisse de St Mathieu, appelez le grand et petit parc de St Laurent tous deux près le bras de mer qui conduit à Brest.
ITEM autre parc et pièce de terre appelé le parc Secretain situé entre les deux grandes croix et la croix neufve dans la dite paroisse de St Mathieu cerné de mazières tout autour.
ITEM en la dite paroisse de St Mathieu le parc appelé Croas ar moch, cerné de mazières, entre la ville de St Mathieu et le village de Kermergant.

ITEM en la dite parroisse de St Mathieu le parc an Bodu bian cerné de mazières.
ITEM en la dite paroisse cinq seillons dans le parc du vieux chateau, le parsus d'icelui parc appartenant à Jean Trellen. Le tout cerné de mazières donnant à l'occident sur la franchise ou petit commun du vieux chateau, à l'orient au chemin qui va de St Mathieu à Lochrist, au Nord aux hoirs de Lorpheure, au midy en partie au dit chemin.
ITEM en la dite paroisse, vis à vis la dite Abbaye et proche d'icelle, le parc de l'aire à battre les bleds cerné de murailles et joignant de toute part les chemins.
ITEM au dessus de la chapelle de St Laurent en la dite paroisse, autre parc donnant à l'orient a terre du Sr de Kerusou, au midy a terre de la damoiselle des Briantais fyot, à l'occident à la dite Chapelle et au nord à la terre du Sieur du Predic.
ITEM un petit jardin enfermé de murailles au coing de la dite Chapelle donnant au midy à terre de la dite Damoiselle.
ITEM un petit logis avec son jardin clos de murailles donnant sur la place ou champ de foire de St Mathieu.
ITEM douze seillons de terre donnant à la terre du Sr. Kerbrat Fontaney du costé d'orient, à terre du Quentrec du midy, au petit parc du Sieur du Predic de l'occident, et au parc de l'Eglise parochiale de nostre dame de St Mathieu du nord.
ITEM dix seillons de terre chaude au terroir de Toulanbrohet, donnant du costé d'orient au parc du sieur Fontaney Lanurizan, au nord à terre du Sr. du Predic, de l'occident à terre de Jean le Gac, et au midy à terre de la dite Eglise nôtre dame et sud du Sr du Predic.
ITEM trois seillons de terre au même terroir donnans du coté d'Orient à terre du Sr du Prédic et Pierre Vessel, du midy au chemin qui va de St Mathieu à Saint Renan, du Nord ausdits seillons cy dessus et de l'occident au chemin de St Renan et Plougonvelen.
ITEM quatre bouts de terre joignant du coté d'Orient à terre Jean le Gac, du midy au chemin de St Mathieu à St Renan, de l'occident à terre Marie Jaffrédou, et du nord à terre de la dite Eglise nostre dame de St Mathieu.
ITEM deux seillons et demy au terroir de Scafluen donnant du costé de l'orient à terre aux hoirs de Barbe Carjou, du midy à terre du Sr de Kerautret, de l'occident à terre de Lousouam, du nord à terre dudit Sr. de Fontaney Lanurizan.
ITEM au terroir de Creachomnes quatre seillons de terre joignans à l'orient et au nord la terre du Sr. du Predic, au midy le chemin de Croasan moch, à l'occident la terre de Henry Nedellec.
ITEM une petite cornière de terre donnant au midy à terre Guilleaume Gestin, à l'occident à terre du Sr. du Predic, au nord et orient au chemin qui conduit de Croas ar moch à Trausern.
ITEM au champ de Croas Coniam une pièce de terre de la semence d'un boisseau de bled, joignant de toutes parts à terre de Jean Le Moal, excepté du costé du nord quelle aboutit à terre de l'Eglise de Lochrist.
ITEM une petite pièce de terre de la semence d'un demy boisseau, fort proche de la pièce cy dessus, donnant à l'orient à la terre du Floch au nord à terre de Guilleaume le Gleau, à l'occident d'Olivier le Cornée, et au midy de Jean le Moal.
PLUS au terroir de Lochrist le parc Porzpadel appartenant aux Religieux cloistriers de la dite Abbaye donnant d'un bout devers le nord sur la franchise de Porzpadel, vers l'orient à la terre de Jean le Barzic, vers le midy terre de Jean Keranuran, et vers Occident le chemin qui vat de Penzer au Conquest.
ITEM ezdittes paroisses de St Mahé Plougonvelen et tref de Lochrist et ailleurs certaines rentes par grains et deniers appeliez Claustraux appartenans aux Religieux Cloistriers de la dite Abbaye.
ITEM au village de Lochrist un convenant avec ses aire, jardin, et terres en despendantes appellé le Convenant des Robins, donnant sur le grand chemin menant de Kerengar à l'Eglise du dit Lochrist appartenant auxdits Cloistriers. AU terroir de Kerengar Huellaff le lieu noble de Kerengar avec ses aire et jardins, coutils et parcs y joignans tous cernez de mazieres avec des issues, franchises appartenances, donnant devers septentrion sur le dit grand chemin menant à Lochrist et devers midy sur les grands champs du dit Lochrist avec un grand parc situé près Kerengar Isselaff cerné de mazieres et dépendant du dit Kerengar Huellaff.
PLUS au terroir de Keriel en la paroisse de Plougonvelen, une maison et convenant avec les jardin, courtil aire, et terres de ses appartenances et dépendances issues et franchises quelconques appellé le convenant des Cloistriers appartenant auxdits Cloistriers.

ITEM audit terroir de Keriel un grand parc clos, dit parc Keriel situé sur le grand chemin conduisant de St Mathieu à la Chapelle de St Jean.
PLUS au terroir de Penanprat un autre grand parc clos de maziers et fossez appellé la garenne de Penarprat, avec trois autres grands parcs clos seulement de fossez appeliez les garennes de Penarprat, les trois derniers estans terre froide, excepté vingt seillons, le tout en la paroisse de Plougonvelen.
PLUS audit terroir de Penanprat en la dite paroisse de Plougonvelen, une maison noble située sur le grand chemin avec sa Cour, aire, jardins et toutes les terres en despendantes issues franchises et largesses, avec un autre grand parc dos situé audit terroir de Penanprat, dit parc Penanprat.
PLUS cognoist tenir une maison située au bourg parochial de Plougonvelen appellé autrefois l'Hostel an Breton avec sa Cour escurie estable jardin avec un autre bâtiment couvert d'ardoise adjacent à la dite maison et toutes les terres et appartenances quelconques en dépendantes.
ITEM en la dite paroisse de Plougonvelen au terroir de Godines près le village de St Merzin, une maison et convenant appellé le convenant de Godines appartenant auxdits Cloistriers situé sur le bord de la mer entre St Mathieu et Berteaume avec ses aires, jardins, courtils, parcs, terres, issues,franchises et servitudes avec la montagne ou franchise appellée Creach an Justice dépendante la dite maison de Godines, avec droit de Champart sur icelle montagne, en ce qui n'en est pas en propre ausdits Cloistriers. La dite montagne tenant vers l'orient au ruisseau qui descend de Godines au port de St Mersin, du midy à la mer qui conduit à Brest, du couchant au moulin et franchise du Vaesré, du septentrion aux deux parcs dit Potern et à une pièce de terre appartenant à Marie Jaffrédou. Laquelle montagne se divise comme s'en suit entre les dit Religieux Cloistriers et divers particuliers. Depuis le dit ruisseau jusqu'au bout des deux susdits parcs Potern et pièce de terre de Jaffrédou cela appartient ausdits Religieux Cloistriers. Puis suivent vingt seillons à Franooise Masson fille Olivier Masson, puis six seillons à Barbe Boulan femme de Mathieu Fol, puis six seillons ausdits Religieux, puis six seillons à Henry Capiten, puis douze seillons à Martin le Goff, puis six seillons à Olivier Cornée, puis dix seillons à Anne Gestin, puis quatre seillons aux hoirs dudit Olivier Masson qui donnent du Septentrion au bout du parc de Kerautrech, puis toute l'estendue qui suit dans la ditte montagne jusqu'au milieu dudit parc de Kerautrech, appartient ausdits Relligieux, puis suivent au sieur du Pouldu vingt et un seillons, le reste de la dite franchise ou montagne jusqu'à Vaesré susdit appartenant ausdits Religieux Cloistriers, et se borne le dit reste au septentrion par la terre du Sieur de Croazec Lesguen.
ITEM un moulin à eau avec son petit estang et chaussée et un commancement d'autre moulin et chaussée bastis au dessus a laqueue l'un de l'autre depuis peu d'années par le Sieur du Predic dans la dite franchise de Vaesré appartennante ausdits Religieux Cloistriers comme partie et issue de la dite montagne ou franchise de Creach an Justice sitúés en la dite paroisse.
ITEM en la paroisse de Plousané au terroir de Lezuezenec un convenant et ses appartenances appellé le convenant de Lezuezenec.
ITEM en la paroisse de Plourin un autre convenant et maison noble avec la chapelle de Lochrist Plourin, aire, jardins, courtils, parcs, issues, franchises et servitudes, prééminences, rentes et autres droits en dépendans.
ITEM en la paroisse de Ploumoguer, un manoir, Chapelle de nôtre Dame, colombier et moulins nobles appellé le manoir de Trehuel, la cour, aire, jardins, parcs, garennes, prez, prairies, vaux, issues franchises, bois, rabines et toutes ses appartenances, excepté ce qui suit que le dit advouant tiens du fief de Kerusas à cause de la Seigneurie de Lescoulouarn, Scavoir est après le manoir du dit Trehuel, la métaierie dudit lieu de Trehel, consistant en une maison couverte de gled avec deux petits courtils auprès et la maison du four couverte d'ardoise, avec leur aire, porte, vaux, vieille maziere le tout en un tenant de l'estimation de vingt seillons de terre ou environ.
ITEM joignans à l'un desdits courtils une petite pièce et estendue de terre entre lesdits courtils et le chemin qui conduit dudit hostel en la dite Chapelle de nôtre dame de Trehuel de l'estimation d'environ deux seillons.
ITEM au devant de la dite métaierie un parc appellé an parc Nevez cerné partie

de murailles et partie de fossez entre le chemin qui conduit dudit hostel à Keronvel et le chemin qui conduit dudit hostel à Guimoguer autrement Ploumoguer.
ITEM au dessous ledit parc, autre parc courtil et vieille maziére contenant environ trois journaux de terre.
ITEM près de ladite métaierie une estendue de terre nommée la garenne an tour à présent cernée de murailles et fossez entre le chemin de Keronvel et l'eau qui descend du village de Kervenouer au moulin de Kerzeveon vallants les dits héritages du dit fief de Kerusas par comunes années la somme de trente livres, à l'exception desquelles choses tenues du dit fief de Kerusas l'advouant tient de sa Majesté tous tels autres droits de Seigneuries juridictions et obéissances qu'il a et possède dans la dite paroisse de Ploumoguer.
ITEM l'advouant tient de sa Majesté le droit et la possession de dixme prediale qu'il lève à la douzième gerbe dans toutes les estendues et dépendances des paroisses du dit St Mathieu autrement St Mahé, de Plougonvelen et treff de Lochrist de toutes sortes de bleds et grains, fors de bleds noirs demeurez indécis avec les paroissiens et les prédécesseurs de l'advouant, sans que par le présent adveu il entende déroger au droit que y peut avoir la dite Abbaye a lever néanmoins le droit de dixmes de pois et de febves en la manière qui s'en suit, Scavoir qu'en la paroisse de St Mathieu et treff de Lochrist contigue on lève sur les parcs ou champs le douzième tas ou mulon, comme on fait pour les bleds, ce qui s'appelle en Breton Deaug an Soul, c'est à dire dixme prise sur la terre, et dans la ditte paroisse de Plougonvelen (excepté en un petit coing d'icelle cy après deborne) on ne dixme point les dits pois et febves sur Ile champ , ains pour equipoler ceux qui font gaigneries des dits pois et febves, ils payent demy boesseau pois ou febves à leur option, à la recepte de la dite abbaye annuellement ensemble avec les premices cy après environ la fête de St Franoois au mois d'octobre à la mesure d'icelle Abbaye suivant la marque qui s'en fait par un commis ou notaire du dit St Mathieu un mois avant la récolte.

Et pour deborner le susdit petit coing de la dite paroisse de Plougonvelen où la ditte dixme de pois et de febves se prend sur le champ comme dans la dite paroisse de St Mathieu et treff de Lochrist. On déclare que la dite dixme de pois et de febves se prend seulement sur le champ de la dite paroisse de Plougonvelen sur les terres d'icelle situées vers l'occident du grand chemin qui conduit du Conquest au moulin à vent de Treffmeur et au grand champ de Mesgouzien jusqu'au bord de la mer le dit champ de Mesgouzien exclus, lequel champ comme le reste de la dite paroisse de Plougonvelen sont seulement subjets à la dite mesure de pois ou febves au lieu de la dixme d'iceux pois ou febves sur la terre.
Et pour ce qui est de la dite trefve de Lochrist subjette à la dite dixme sur la terre , elle est séparée de ladite paroisse de Plougonvelen par la Rabine qui conduit du chemin de Lochrist au manoir de Kerveny et par l'eau qui descend des moulins de Kerveny et de St Aoueu à la mer du Conquest, en sorte que la manoir de Kerveny et les terres au Septentrion de la dite Rabine sont de la dite trefve de Lochrist, et celles qui sont au midy et partie aussi à l'orient de la dite Rabine comme Kerveny bian le village de Keriel et autres sont de la paroisse de Plougonvelen.
ITEM a et possède le dit advouant le droit de premice en la dite paroisse de Plougonvelen et Treff de Lochrist tant des personnes nobles que roturières, scavoir par chaque ménage demy boesseau froment rais ou raclé predite mesure Mahé. Le dit Sr. Recteur ou Vicaire perpetuel du dit Plougonvelen et treff de Lochrist prenant pareille mesure de froment sur les paroissiens ou Treffuiens en forme de portion congrue reglée à cela par arrest du Parlement de Bretagne du seize Juillet mil six cens vingt sept, Excepté néantmoins ceux qui ne labourent aucune terre que le courtil de leur maison lesquels ne doivent que deux sols six deniers pour chaque ménagé et les veufs ou veufves des dites paroisses et trefve qui ne doivent qu'un quart boisseau froment rais predite mesure Mahé, à l'advouant et autant audit recteur. Excepté encore les dits veufs ou veufves qui ne cultivent que leurs courtils lesquels ne doivent pour premier que quinze deniers monnoye faisant dix huit deniers tournois au dit Advouant et autant au dit Recteur.
ITEM les dixmes que la ditte abbaye est en droit de percevoir dans la paroisse de Plousané et ses trefves desquelles dixmes la ditte abbaye prend les deux tiers et le Sr. Recteur de Plouzané le tiers.
ITEM le droit de dixme à la trente et sixième gerbe en la paroisse de Guiller des bleds et gaigneries. Scavoir les deux tiers aux Cordeleês ou cantons de Gorreguiller, Cordelée de St Fiacre, Cordelée de Penfel, et en la Cordelée de Coatiogan, l'autre tiers seulement appartenant audit Sr. recteur de Guiller et dans la cordelée de Treffeo la moitié seulement de la dite dixme, à la même raison de la trente et sixième gerbe, l'autre moitié appartenant au dit Sr recteur. Les dixmes de la Cordelée du bourg autrement appellée du tour de la cloche, et celles de la cordelée de Botharts appartenantes en entier au dit recteur, et pour éviter confusion et oster tout lieu de procès, déclare que la dite Cordelée du bourg est distinguée des autres cordelées par les bornes qui s'en suivent. Scavoir qu'elle commence à la prée de St Valentin le long du chemin conduisant à la fontaine de Guiller continuant le chemin vers Treffeo jusqu'au carrefour de la croix plate, et de la par le chemin conduisant au Measguen, et de la par le chemin conduisant à Penantraoun, et de la par le chemin conduisant à la croix de Visdamour autrement Bidamour et de la environ trente pieds au dessous coupant au travers des terres le long d'un petit ruisseau qui va jusqu'à Ponpren, et de Ponpren le long d'une grosse haye ou il y a de l'eau en hyver conduisant à la petite montagne des Penher, et de la le long du chemin conduisant à la sus dite prée de St Valentin. Et pour ce qui est de la dite cordelée de Botharts, elle est séparée du reste de la paroisse par le ruisseau appellé le Tridour ou Traidour.
ITEM les dixmes que le dit advouant est en droit et possession de lever à la douzième gerbe en la paroisse de Plourin et sa trefve de Brellez et paroisses de Larrest, Lanildut, Landunves et Portspoder.
ITEM tel droit de dixmes que l'advouant est fondé de prendre et lever dans l'isle d'Oixant, avec un autre trait de dixmes de la dite Isle appartenant au prieuré de Busit, St Cognogan membre dépendant de la dite abbaye.
PLUS connait ledit Sr. Abbé tenir de sa Majesté le proche fief et tous droits seigneuriaux avec Juridiction, comme dit est, sur la paroisse de Nôtre Dame de St Mathieu sans réservation, excepté le rachapt.
ITEM le fief proche, rentes,censines, cheffrantes et autres droits Seigneuriaux fors le dit rachapt dans la paroisse de Plougonvelen et Treff de Lochrist suivant les saisines, possessions, et inféodations des particuliers détenteurs envers la dite abbaye. Scavoir sur les champs du village de Kernevez

duquel les estages neantmoins sont dans la dite paroisse de St Mathieu sur le manoir et metes du Predic et ses terres et dépendances Déclarant que la dite paroisse de St Mahé comprend les parties occidentales et méridionales dudit manoir du Predic et terres en dépendantes, tous les estages et terroir adjacent dudit village de Kernevez et partie du terroir de Kerautrech.
ITEM en la ditte paroisse de Plougonvelen et treff de Lochrist le proche fief et Juridiction cheffrantes et autres droits, comme dit est, dans les villages et terroirs de Kerautrech ou Kerautret, du Vaesré, Kerdalaes, Kermeur et terroir de St Merzin, Godines, Keruncuff, Pratmeur et le bas Tremeur, Kerancleuz, Traousern, Kerinou,Kermergant, Goazel, Penser, Lochrist, Kerengar, Thydibret, Kerouzrec, Kerrol, L'estal, Kernaffrant, Pratancran, Keriven, Kerlouzric ou Kerloulric, Keraffrice, Kerdaccon, Conquest, Ruebernard, Penanstreat, Prat an calvez, Kerandiou, Kergrel, Kerangoff, Brechoston, Pratmelou, Kervenny, Keruilzic, Keriel, Penanprat, Toulanlen, Keraouen, Lanhaouen, St Haouen ou St Aouen, les environs de la maison ditte Thydour, Trefflées, Minigots, Berbouguis, Kerduel, Kerambelec, Kerdreanton, Kerivin, Kerdoniou, autre Keriel avec Traoubrouen, Rubabu et Keredec, Keriven, Thybaol, Kusturech, Pratanbloaz, Kerguenen, Raumur, Portzmilin, Cosquer hors la tenue de Trezeou outre ce qui est dans la dit tenue.
ITEM toute la dite tenue de Trezeon autrement ditteTreffua ou tenue de Quilimadech ou de Quilimadeuc laquelle laquelle est enfermée dans le cicuit ou Tournée qui s'en suit.Elle commence au carefour du village de Kernahet et de là par une ruelle vat à la fontaine de Kernahet, et de la comme le ruisseau se conduit jusqu'à l'eau appellée Pont ar Stang, de la par soubz la chapelle St Yves et le milieu de la franchise de Trezhir, jusqu'à la mer appellée rive blanche. Et de la suivant le bord de la mer elle continue jusqu'au village du Cosquer situé sur le bord de la mer, et de la (coupant le dit village du Cosquer en deux) par le grand chemin à charette et ne comprenant que la partie occidentale dudit Cosquer, elle suit le dit grand chemin jusqu'au grand champ de Kerouant, et de la suivant le sus dit grand chemin, elle se rend à Kersadou et dicy à Kerivin et Kerdoniou, et de Kerdoniou par le milieu des Landes de St Jean (ou se fait la séparation dudit Trezeon d'avec la trefve ou terroir de Treffles) elle se rend audit Carefour jusqu'à la rive de la mer rive blanche comprenant la dite trefve de Trezeou ou Quilemadeuc le costé septentrionale du dit village de Kernahet, le Stang, Treshir, Kerouanen, Kerdivizien, Kerielcuff, Kersenon, Kerdavid, Keres, Kermenec, Lezeureur, Landiguenec, Kervasdoué, Keredern, Keranstreat, Kerouant, Keranbosquer, les deux Kersadou, La partie occidentale du dit Cosquer, Coatmeur, Kerivin, Kerdoniou, et generalement tous les villages et terres comprises surdit circuit. ITEM au regard de la ditte trefve de Treffilis le proche fief comme dit est sur le terroir dudit Kernahet en ce qui est au midy et occident dudit dudit carefour de Kernahet
de Kernahet estant divisée par les dictes bornes d'avec la trefve de Treffilis depuis le dict carefour.
tant en édifices que terres. Item dans les villages et terroirs de forestou, Minihy, Guiconvelen, Keruzies, Gorequer, Penaneach, Kergo, Poulherbet, Keriuan, Keruezenec, les deux Tremeur bras et Bihan, Kerancleus, Pratmeur, et sus dits terroirs de St Martin ou St Marzin et Godines.
ITEM en la paroisse de Plousané sur les terroirs de Brendegué, Kerveguen et Kermearbozen et de Kervezeon et sur la terre noble de Brendegué et ses despendances.
ITEM dans la parroisse de Plouarzel et sa trefve de Lampaol Plouarzel, sur les villages et terroirs de Perros, Kergounzoc et Kerludu.
ITEM en la parroisse de Ploumoguer sur les terroirs et villages de Kerscoriou
et sur le lieu de Keranuezec et ses dépendances situé tant en la ditte parroisse
de Ploumoguer quez parroisses de Treffbabu et Lambers.
ITEM dans la parroisse de Guilbignon sur le terroir de Launay et ses
dépendances.
ITEM dans l'isle de Molenes les rentes et cheffrantes fiefs et autres droits de la dite abbaye.
ITEM dans la paroisse de Plourin les rentes et cheffrantes de la trefve de Lanriouaré érigée maintenant en paroisse, les dittes rentes et cheffrantes possédées présentement en fief simple sans justice par le prieuré de la Boessiere membre de la ditte abbaye soubz la jurisdiction immediate de St Renan.
ITEM le droit de collation ou présentation des Prieurez de Molennes, de Lampaol Plouarzel, de la Boessiere autrement appellé Beuzit St Cognogan duquel Lanriouaré fait partie, de Lochrist, de St Mathieu Breventerch, de St Mathieu de Morlaix et de Brest, tous Prieurez simples, et la présentation du Prieurré Cure de la Forest et des vicariats perpetuels de Nôtre Dame de St Mathieu et de Lampaol Plouarzel.

ITEM de quelques autres cures et vicariats perpetuels dont les titres sont perdus ou esgarez par les pillages er incendies cy après declarez.
ITEM la Chapelle reguliere de St Laurens proche la ditte Abbaye, laquelle Chapelle est administration simple sans tiltre et reguliere deservie par les Religieux de la ditte Abbaye.
Item déclaré que la ditte abbaye et Ville de St Mathieu comme situées sur le bord du grand Océan de Bretagne et au dernier bout de la Province ou passent tous les jours des Navires de toutes sortes de Nations, ont esté plusieurs fois pillées et brûlées par les ennemis de l'Estat et spécialement deux fois depuis les cent cinquante ans par les Anglais et Flamens, comme il offre justifier par enqueste faite par Hervé Le Garo Senechal de Brest et St. Renan ayant pour greffier Kersangilly du vingt et deux May mil cinq cens cinquante trois. Et par une autre enqueste, faite le septième Octobre mil cinq cens cinquante huit par Christophe Kerlech Lieutenant de la dite juridiction ayant pour adjoint Poncilin. Et encore par un autre procès verbal dressé par les Officiers du Seigneur Evesque de St. Paul de Léon de l'an mil cinq cens vingt et quatre. Et par conséquent se reserve d'augmenter ou de diminuer pour lesdits droits en cas de recouvrement des dits tiltres.
Suit dans le document une page et demi de données administratives concernant la rédaction de l'acte faite au bourg de Genillé.

(La paroisse de Plougonvelin comprenait les cinq trêves de Treff-lllis, Treft-mal-couet, Treff meur, Treflez et Trezéon.(P.Levot)

En annexe la reproduction d'un tiré à part sur "Le port antique de Porsliogan" signalé par Dom Le Pelletier, religieux de l'abbaye de Saint-Mathieu. Ce texte a paru dans le tome CXVIII, année 1989, du bulletin de la Société Archéologique du Finistère.

YVES CHEVILLOTTE

Le port antique de Porsliogan ?

L'existence d'un port ancien dans l'anse de Porsliogan, en la commune du Conquet (Finistère) a divisé les érudits, a fait couler beaucoup d'encre et s'enflammer les imaginations : F. Jourdan de La Passardière n'y voyait-il pas un important centre romain où convergeaient pas moins de six routes militaires, dont deux venant de Tolente et Ys, cités légendaires et englouties (1)?
C'est l'histoire de la confusion faite par un observateur de bonne foi entre un phénomène géologique, naturel, et une construction humaine.
*
**
La première mention publiée de l'existence de restes d'un port ancien dans l'anse de Porsliogan, entre la pointe Saint-Mathieu et Le Conquet, se trouve dans la très sérieuse Histoire de Bretagne de dom Lobineau, parue en 1707, où, parlant des origines, il cite Ptolémée et les anciens auteurs et énumère les noms d'un certain nombre de ports de mer dont la localisation n'a pu être retrouvée ; mais pour ce qui est de Saliocanus, « on en trouve encore les restes à Porsliogan... où il y eut autrefois un port bâti de brique et de ciment comme on peut en juger par les vestiges... »
L'information de dom Lobineau venait des moines de l'abbaye de Saint- Mathieu, toute proche, particulièrement de dom Le Pelletier, religieux comme lui de la congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint-Benoît.
*
**
(1) F. Jourdan de La Passardière, Note sur l'occupation militaire de l'Armorique par les Romains, dans Bulletin de ta Société archéologique du Finistère, t. XXXI, 1904, p. 82-103 et 194-215.

Le père Marc (2) nous rapporte que dom Le Pelletier (1663-1733), religieux de Saint-Benoît, a passé huit ans à l'abbaye de Saint-Mathieu, jusqu'en 1700, où, auprès des habitants, il apprit le breton qu'il ne connaissait pas, étant né au Mans. « Intelligent et fin observateur, ses rapports sur les vaisseaux ennemis qui croisaient au large du monastère lui valurent le titre de capitaine garde-coste. »
Ce moine soldat était un érudit qui écrivit un dictionnaire de la langue bretonne, commencé à Saint-Mathieu, terminé à Landévennec en 1716. Corrigé, le manuscrit se trouva considérablement réduit et ne trouva sa forme définitive qu'en 1728. Il ne fut publié qu'assez longtemps après la mort de l'auteur, en 1752.
A l'article « Liogan » de son dictionnaire (3), il écrit : « Liogan est le nom propre d'une rade foraine entre Le Conquet et l'Abbaye de Saint-Matthieu, en Bas-Léon sur l'entrée de Brest... Ce port avait un quai massonné et cimenté de bitume et mastic, dont j'ai fait fondre ou du moins mollir et flamber un morceau gros comme le poing que j'avois tiré d'un reste de ce quay qui se visite encore il n'y a guère plus de 20 ans, au quel tems les vieilles gens du pais m'assurent y avoir vû quelques anneaux de fer auxquels on attachoit les navires ; et j'ai vû en ce petit reste de muraille la place d'un de ces anneaux. Il n'y paroît plus rien de tout cela à présent. Je parle depuis 1694 jusqu'à 1715. Je remarquai à cette occasion que ce quay étoit environ 3 toises au dessus de la plus haute mer, et les anneaux 4 ou 3 piez moins élevez, ce qui n'est pas ordinaire aux quays modernes et fait conjecturer que les navires étoient autrefois plus hauts qu'on ne s'imagine ou enfin que la mer a baissé... »
Il est difficile de douter de ce témoignage, car dom Le Pelletier était un homme de terrain, un érudit qui parlait le breton appris auprès des habitants de Saint-Mathieu et qui, de par ses activités militaires, connaissait parfaitement la côte qu'il avait bien souvent longée.
Cependant, au début du XVIIIe siècle, la science était à ses balbutiements et consistait plus souvent en raisonnements qu'en observations précises, en paroles qu'en faits.

(2) Marc Simon, L'abbaye de Landévennec de Saint-Guénolé à nos jours, Rennes, éd. Ouest France, 1985.
(3) Le texte cité est celui du manuscrit de 1716, considérablement réduit dans l'édition imprimée, retrouvé en 1924 et conservé actuellement à la bibliothèque municipale de Rennes.

*

**

Que vit donc dom Le Pelletier?
Dans l'anse de Porsliogan, à la crique appelée la « grève bleue », à cause de la couleur de son sable, composé de débris de moules, on voit dans la falaise, à 5-6 mètres au-dessus du niveau du sable, une plate-forme large d'environ 3 mètres qui est le reste fossile d'un ancien rivage ; on distingue également très bien l'arrondi de l'érosion marine. C'est une « plage soulevée » (4).
Trois toises sont l'équivalent de 5,85 m. On admet que, à cet endroit, par suite de la fonte des glaces, le niveau de la mer augmente de 15 cm par siècle, soit, depuis 1684, environ 50 cm.
Au même niveau, à quelques mètres, sous le muretin récent de pierres sèches de reconstitution de l'abrupt de la falaise pour hisser le goémon, en placage sur la paroi (5), on remarque un « poudingue » à ciment ferrugineux par suite de la précipitation du fer amené en solution par les eaux continentales. Ce sont des galets ronds parfois volumineux, enrobés dans une pâte ocre ou brune : c'est « le quay massonné ou cimenté de mastic ou de bitume ». A l'époque, la couleur bitume usitée en peinture n'était pas noire mais brune.
Quant à la place de l'anneau que vit notre observateur, quelques mètres plus bas, il ne faut y voir que la trace de rouille de l'eau qui suinte. Ce genre de «plage soulevée», d'époque interglaciaire, date d'une centaine de milliers d'années et montre qu'à cet endroit la ligne de rivage n'a pas variée.
L'explication des fameuses pierres qui mollissent et flambent est donnée par le témoignage d'une « Lettre écrite à Brest par Monsieur Deslandes, Com- missaire de la marine et de l'Académie Royale des Sciences. 1725 » (6).
Cette lettre raconte qu'à l'époque, on avait trouvé à Roscanvel des pyrites, minéral à la cassure à éclat métallique doré, que des naïfs avaient pris pour de l'or. « En les jetant, nous dit-il, sur des charbons ardents, elles flambaient comme du soufre en canon et jetaient une odeur insupportable. »

Puis il signale d'anciens quais rongés par la mer à Porsliogan et note : « L'on m'a montré à Saint-Mathieu des pierres qu'on avait conservées de ces anciens quais, et c'étaient de véritables pyrites qui brûlaient et se consumaient au feu. » Ces pierres, venant des galets anciens cimentés par l'oxyde de fer, sont exogènes, étrangères à la roche encaissante : silex dans leur gangue blanche venant de la craie de la Manche, microgranite, gneiss..., et pyrites, actuellement introuvables. Ces galets ont été amenés surplace, lors des dernières glaciations, par les glaces flottantes : certaines viennent de fort loin et ont beaucoup voyagé: M. Chauris, directeur de recherche au C.N.R.S., a identifié, à la plage du Vaéré,
toute proche, des galets de basalte qui sont venus d'Islande en ces temps reculés.

LE PORT ANTIQUE DE PORSLIOGAN

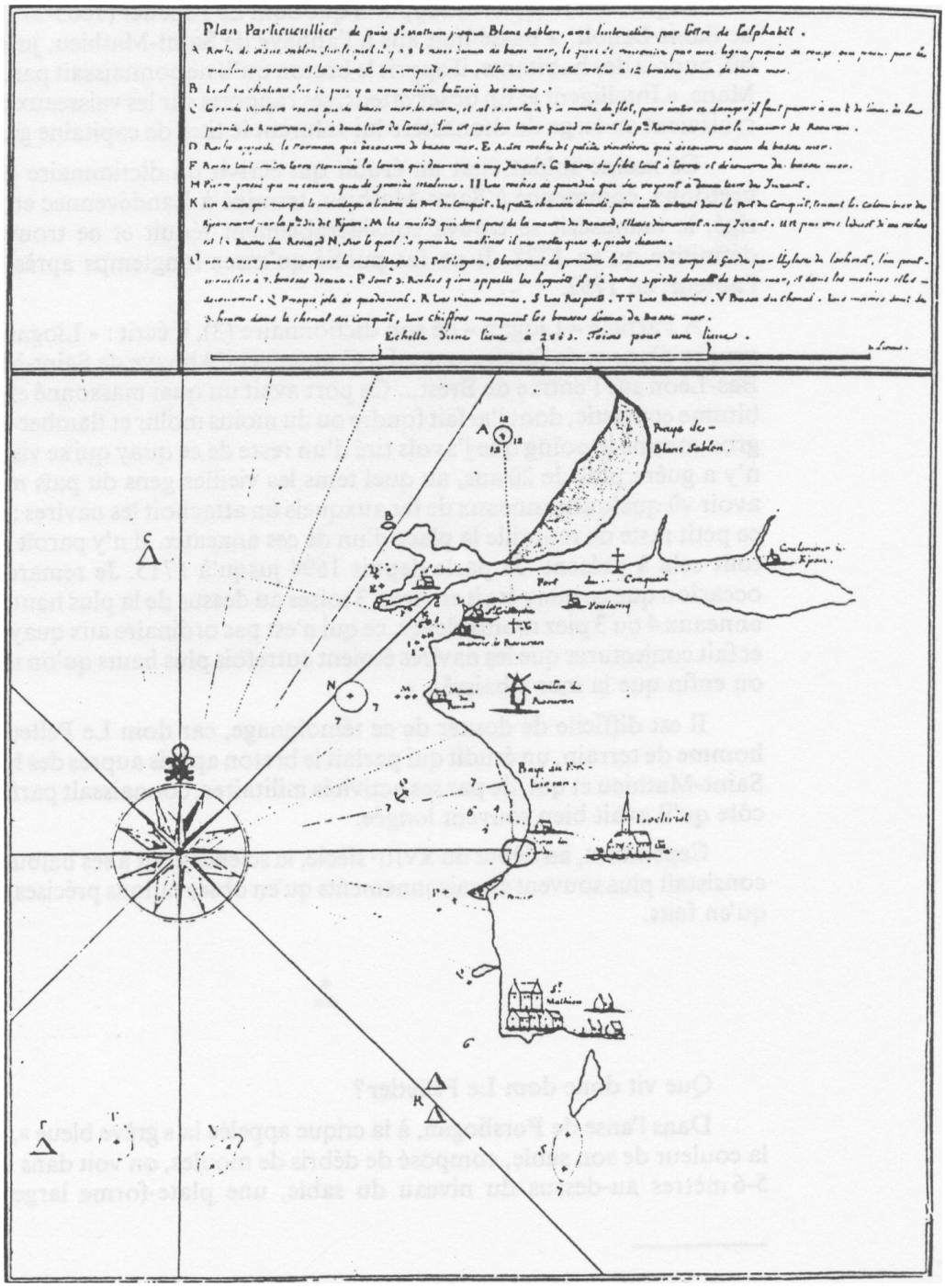

Fi
E
R

ibl. mun.

3 mètres qui est le reste fossile d'un ancien rivage ; on distingue également très bien l'arrondi de l'érosion marine. C'est une « plage soulevée » (4).
Trois toises sont l'équivalent de 5,85 m. On admet que, à cet endroit, par suite de la fonte des glaces, le niveau de la mer augmente de 15 cm par siècle, soit, depuis 1684, environ 50 cm.
Au même niveau, à quelques mètres, sous le muretin récent de pierres sèches de reconstitution de l'abrupt de la falaise pour hisser le goémon, en placage sur la paroi (5), on remarque un « poudingue » à ciment ferrugineux par suite de la précipitation du fer amené en solution par les eaux continentales. Ce sont des galets ronds parfois volumineux, enrobés dans une pâte ocre ou brune : c'est « le quay massonné ou cimenté de mastic ou de bitume ». A l'époque, la couleur bitume usitée en peinture n'était pas noire mais brune.
Quant à la place de l'anneau que vit notre observateur, quelques mètres plus bas, il ne faut y voir que la trace de rouille de l'eau qui suinte. Ce genre de «plage soulevée», d'époque interglaciaire, date d'une centaine de milliers d'années et montre qu'à cet endroit la ligne de rivage n'a pas variée.
L'explication des fameuses pierres qui mollissent et flambent est donnée par le témoignage d'une « Lettre écrite à Brest par Monsieur Deslandes, Com- missaire de la marine et de l'Académie Royale des Sciences. 1725 » (6).
Cette lettre raconte qu'à l'époque, on avait trouvé à Roscanvel des pyrites, minéral à la cassure à éclat métallique doré, que des naïfs avaient pris pour de l'or. « En les jetant, nous dit-il, sur des charbons ardents, elles flambaient comme du soufre en canon et jetaient une odeur insupportable. »
Puis il signale d'anciens quais rongés par la mer à Porsliogan et note : « L'on m'a montré à Saint-Mathieu des pierres qu'on avait conservées de ces anciens quais, et c'étaient de véritables pyrites qui brûlaient et se consumaient au feu. » Ces pierres, venant des galets anciens cimentés par l'oxyde de fer, sont exogènes, étrangères à la roche encaissante : silex dans leur gangue blanche venant de la craie de la Manche, microgranite, gneiss..., et pyrites, actuellement introuvables. Ces galets ont été amenés surplace, lors des dernières glaciations, par les glaces flottantes : certaines viennent de fort loin et ont beaucoup voyagé : M. Chauris, directeur de recherche au C.N.R.S., a identifié, à la plage du Vaéré,
toute proche, des galets de basalte qui sont venus d'Islande en ces temps reculés.
*
**

Il semble donc que la géologie, au secours de l'histoire, explique ce fantôme de port ancien, que tout le monde a cité, qui a beaucoup fait rêver et que personne n'a jamais retrouvé.
C'est la conclusion à laquelle est arrivé Patrick Galliou : « Nous ne savons guère, par contre, où placer le Portus Saliocanus de Ptolémée qui n'est certainement pas, comme le pense avec raison R. Sanquer, le Porz-Liogan de la commune de Lochrist (Finistère), entre la pointe Saint-Mathieu et Le Conquet. Cette petite anse, très exposée, ne se prête nullement à l'établissement d'un port, et il est probable que le toponyme, non attesté ailleurs en Bretagne, a été forgé par les moines de l'abbaye toute proche... » (7).

(4) L. collin, Morphologie des côtes du Finistère, dans Bulletin de la Société géologique et minéralogique de Bretagne, nouvelle série, 2e fascicule, 1940,72 p., 5 pl. — B. Hallegouet, Le bas Léon, étude de géomorphologie, Brest, 1971 (thèse de doctorat de 3e cycle).
(5) Voir A. Guilcher et T. Simon, Les anciens daviers de montée des algues dans les falaises de Plougonvelin, du Conquet et de Ploumoguer, dans Bulletin de la Société archéologique du Finistère, t. CXIII, 1984, p. 187-204. — P. Arzel, Les goémoniers, éd. du Chasse-Marée, 1987, p. 153-163.
(6) Extrait de l'ouvrage Les anciens minéralogistes du royaume de France, avec des notes par M. Goblet, Paris, 1779. Cf. Ch. Laurent, Monsieur Deslandes (André François Boureau-Deslandes, commissaire de la marine, membre de l'Académie des sciences (1690-1757), dans Bulletin de la Société archéologique du Finistère, t. XC, 1964, p. 134-275 (p. 168-171).
(7) P. Galliou, L'Armorique romaine, Brasparts, Les Bibliophiles de Bretagne, 1984, p. 173.

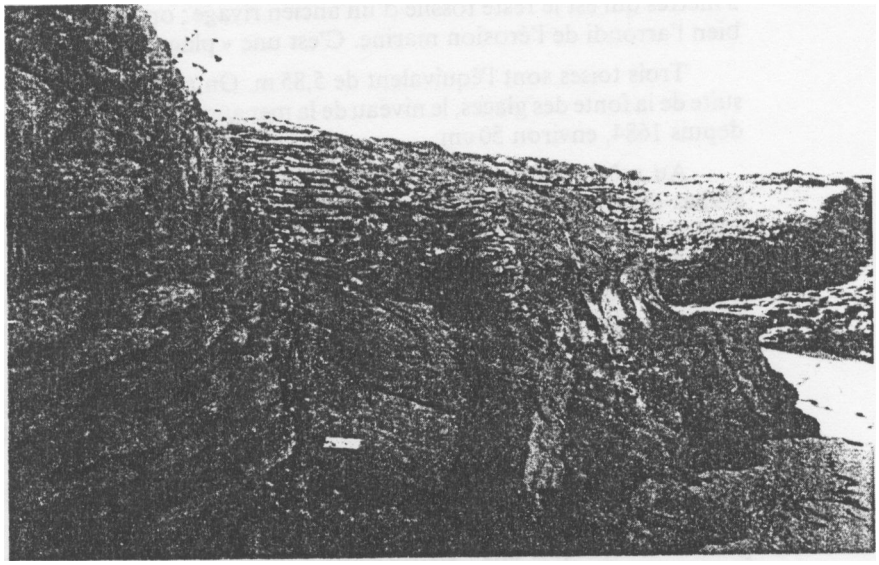

Fig. 2. — Porsliogan, plate-forme et encoche arrondie d'érosion marine ancienne. Au-dessus, un muretin de pierres sèches récent.

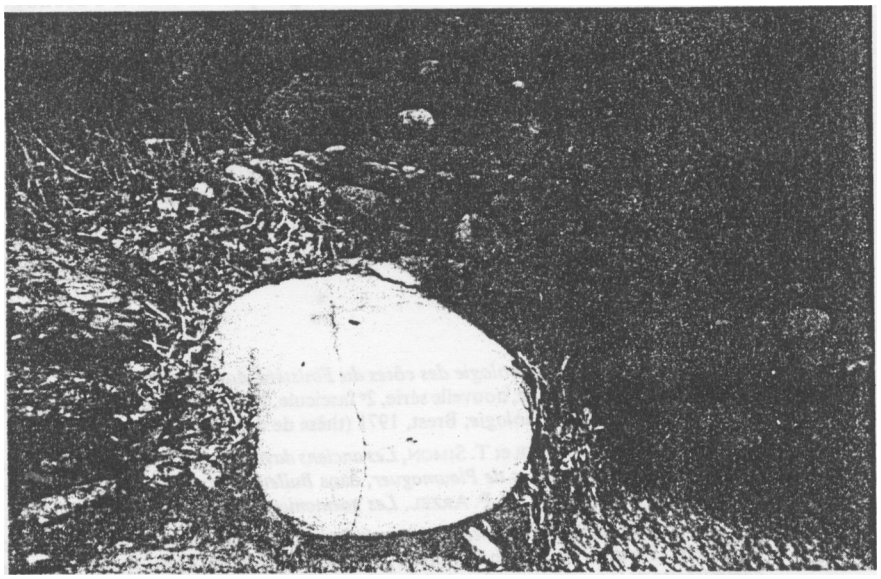

Fig. 3. - Porsliogan, galets anciens cimentés par l'oxyde de fer.

SOMMAIRE.

- Présentation	Page	2
- Les différentes appellations de l'abbaye	Page	3
- La Congrégation de Saint Maur	Page	8
- Une vie de Saint Tanguy	Page	18
- Cosme de Roger	Page	22
- Le "Nom de la rose"	Page	32
- Vieilles pierres	Page	34
- Disparition d'orfèvrerie religieuse	Page	36
- La mesure du temps	Page	38
- La vengeance de Saint Mathieu	Page	41
- Découverte d'une mesure de capacité en pierre	Page	43
- Le "Gibet des moines"	Page	46
- La Seigneurie abbatiale	Page	49
- Aveu de Louis de Menou	Page	52
- Le port antique de Porsliogan	Page	63